



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPERCUSSIONS COMMERCIALES SUR CERTAINS SECTEURS CANADIENS DE LA LOI AMÉRICAINNE DE 2022 SUR LA RÉDUCTION DE L'INFLATION (*INFLATION REDUCTION ACT OF 2022*)

Rapport du Comité permanent du commerce
international

L'honorable Judy A. Sgro, présidente

MAI 2023
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**RÉPERCUSSIONS COMMERCIALES SUR
CERTAINS SECTEURS CANADIENS DE LA LOI
AMÉRICAINNE DE 2022 SUR LA RÉDUCTION
DE L'INFLATION (*INFLATION REDUCTION ACT
OF 2022*)**

**Rapport du Comité permanent
du commerce international**

**La présidente
L'hon. Judy A. Sgro**

MAI 2023

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENTE

L'hon. Judy A. Sgro

VICE-PRÉSIDENTS

Kyle Seeback

Simon-Pierre Savard-Tremblay

MEMBRES

Chandra Arya

Tony Baldinelli

Richard Cannings

Colin Carrie

Anju Dhillon

Richard Martel

Wilson Miao

Terry Sheehan

Arif Virani

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Charlie Angus

Taylor Bachrach

John Barlow

Daniel Blaikie

Terry Duguid

L'hon. Ed Fast

Peter Fonseca

Randy Hoback

Irek Kusmierczyk

Leslyn Lewis

Alistair MacGregor

James Maloney
Brian Masse
Jeremy Patzer
Leah Taylor Roy
Gabriel Ste-Marie
Anita Vandenbeld
Ryan Williams

GREFFIÈRES DU COMITÉ

Dancella Boyi
Sophia Nickel

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Bashar Abu Taleb, analyste
Andrés León, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les répercussions commerciales potentielles de la loi « *Inflation Reduction Act of 2022* » adoptée aux États-Unis sur certaines entreprises et certains travailleurs au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	1
RÉPERCUSSIONS COMMERCIALES SUR CERTAINS SECTEURS CANADIENS DE LA LOI AMÉRICAINE DE 2022 SUR LA RÉDUCTION DE L'INFLATION (<i>INFLATION REDUCTION ACT OF 2022</i>).....	5
Introduction.....	5
Considérations relatives au commerce et aux investissements.....	8
A. Compatibilité avec les règles du commerce international.....	10
B. Commerce et investissements.....	10
Défis et possibilités pour certains secteurs canadiens	12
A. Secteur automobile	14
B. Énergies et technologies propres	15
C. Secteur manufacturier.....	18
D. Métaux et minéraux.....	20
Actions du gouvernement du Canada.....	21
A. Observations générales.....	23
B. Une stratégie industrielle nationale, et d'autres stratégies, politiques et programmes.....	26
C. Mesures concernant les énergies fossiles	28
D. Mesures concernant les énergies non fossiles et les technologies propres.....	30
E. Mesures en faveur du secteur de l'automobile	31
F. Mesures en faveur des travailleurs.....	33
G. Défense des intérêts, consultations et collaboration	34
Réflexions et recommandations du comité.....	35
 ANNEXE A – DISPOSITIONS DE L' <i>INFLATION REDUCTION ACT OF 2022</i> DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES ÉNERGIES ET LES TECHNOLOGIES PROPRES.....	 41

ANNEXE B – MESURES SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE ANNONCÉES DANS L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2022 DU GOUVERNEMENT DU CANADA	55
ANNEXE C LISTE DES TÉMOINS.....	57
ANNEXE D LISTE DES MÉMOIRES	61
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	63

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre une stratégie industrielle nationale assortie de mesures précises, mesurables et opportunes. Étant donné la nécessité de tenir compte des exigences et des préférences d'une multitude de secteurs au pays, des parties de cette stratégie devraient être axées sur les trois priorités suivantes : la transition continue du Canada vers des technologies et des sources d'énergie propres ainsi que l'atteinte de l'objectif de carboneutralité à l'horizon 2050; la fabrication au pays de certains biens essentiels; et le maintien de la compétitivité des secteurs canadiens et de la capacité du pays à attirer de nouveaux investissements. Dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie, le gouvernement devrait consulter les acteurs concernés, notamment les autres gouvernements au Canada, ainsi que les représentants d'associations de gens d'affaires et de syndicats..... 37

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada envisage la création d'un groupe d'experts spécial sur l'industrie manufacturière qui serait composé de représentants du secteur privé et de syndicats. Entre autres objectifs, ce groupe devrait s'assurer que les futurs programmes fédéraux de soutien destinés à répondre aux besoins changeants des entreprises canadiennes soient rapidement accessibles, et que — dans l'optique d'une participation élevée —, ces entreprises soient informées des nouvelles mesures. De plus, en instaurant les futurs crédits d'impôt et programmes de subventions fédéraux pour le secteur privé, il faudra veiller à mettre en œuvre des mesures permettant de soutenir la capacité des entreprises canadiennes à concurrencer leurs rivales américaines après l'adoption la loi américaine de 2022 sur la réduction de l'inflation ou *Inflation Reduction Act of 2022*. 37

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada s’assure que les mesures de soutien fédérales destinées aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités — que ce soit sous la forme de dépenses de programmes ou de dépenses fiscales — sont adéquates, accessibles et disponibles rapidement. De plus, les mesures annoncées dans les budgets et les énoncés économiques fédéraux devraient donner le plus de détails possible sur les conditions d’admissibilité et les exigences entourant le processus de demande. 37

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada — seul et en collaboration avec d’autres acteurs concernés, le cas échéant — poursuive et améliore ses efforts de défense des intérêts auprès des États-Unis en ce qui concerne les conséquences voulues et non voulues pour le Canada que pourraient avoir les lois, les politiques et les mesures américaines. Les interventions en ce sens au sujet de l’*Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis devraient continuer à faire partie de ces efforts. 38

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada songe à élaborer et mettre en œuvre des politiques fédérales permettant de s’assurer que les biens qu’il achète ont été produits à l’aide de technologies à faibles émissions de carbone. 38

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada s’efforce de sensibiliser le gouvernement des États-Unis afin de s’assurer que toutes les batteries pour les véhicules zéro émission fabriquées en Amérique du Nord soient admissibles au crédit pour la production manufacturière de pointe que prévoit l’article 45X de l’*Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis. 38

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada offre des incitatifs à la production d'hydrogène vert à faible coût en élargissant la portée de deux mesures proposées dans l'énoncé économique fédéral de l'automne 2022 : le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre; et le Fonds de croissance propre du Canada. Cet élargissement viserait à inclure les coûts opérationnels des trois premières années d'exploitation d'une entreprise admissible. De plus, les détails du crédit d'impôt proposé pour l'investissement dans l'hydrogène propre devraient être précisés, notamment pour que les investisseurs comprennent clairement les implications pour les entreprises admissibles. 38

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada s'assure que les nouvelles infrastructures construites — en tout ou en partie — avec des fonds fédéraux ne contiennent pas de matériaux de construction à forte teneur en carbone, en particulier de l'aluminium importé ou de l'acier produit dans des industries à forte intensité d'émissions. De plus, le gouvernement du Canada devrait mettre en place les mesures qui s'imposent — comme les règlements, les outils et les systèmes de conformité — pour s'assurer que ces matériaux importés ne sont pas utilisés dans la fabrication d'équipements ou de machines donnant droit aux crédits d'impôt fédéraux instaurés en réponse aux mesures semblables prévues dans *l'Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis. 39



RÉPERCUSSIONS COMMERCIALES SUR CERTAINS SECTEURS CANADIENS DE LA LOI AMÉRICAINE DE 2022 SUR LA RÉDUCTION DE L'INFLATION (*INFLATION REDUCTION ACT OF 2022*)

INTRODUCTION

Le Canada entretient avec les États-Unis des liens profonds, dynamiques et multidimensionnels, et les deux pays travaillent ensemble à régler des questions commerciales d'intérêt commun, y compris celles concernant les chaînes d'approvisionnement et la poursuite de la mise en œuvre de l'*Accord Canada–États-Unis–Mexique*. Au Canada et aux États-Unis, des millions d'emplois existent grâce aux échanges et aux investissements bilatéraux, ce qui profite à des milliers de collectivités. Selon [Statistique Canada](#), en 2020, environ 2 millions d'emplois au Canada étaient soutenus par les exportations canadiennes de biens et de services aux États-Unis¹. Par ailleurs, d'après l'[International Trade Administration](#) des États-Unis, en 2021, on estimait que 1,3 million d'emplois étaient soutenus dans ce pays par les exportations américaines de biens et de services vers le Canada.

Les États-Unis sont le premier partenaire du Canada en matière de commerce et d'investissement. Au chapitre des marchandises, en 2022, les États-Unis ont été le pays de destination de 77 % de la valeur des exportations canadiennes totales, et le pays d'origine de 49,1 % des importations canadiennes; la [valeur](#) du commerce de marchandises entre le Canada et les États-Unis a totalisé 960,9 milliards de dollars, et le solde du commerce de marchandises du Canada avec les États-Unis a affiché un excédent d'environ 235,1 milliards de dollars. Par ailleurs, au chapitre des services, en 2021, les États-Unis ont été le pays de destination de 55,7 % de la valeur des exportations canadiennes totales, et le pays d'origine de 56,9 % des importations canadiennes; la [valeur](#) des échanges de services entre le Canada et les États-Unis a atteint 160,4 milliards de dollars, et le solde commercial du Canada avec les États-Unis

1 Le 22 mars 2023, les données les plus récentes sur le nombre d'emplois au Canada soutenus par les exportations canadiennes de biens et de services vers les États-Unis étaient celles pour 2020.



au chapitre des services a accusé un déficit d'environ 5 milliards de dollars². Cette année-là, le stock d'investissements directs du Canada aux États-Unis s'est élevé à 744,9 milliards de dollars, et le stock d'investissements directs américains au Canada à 500,7 milliards de dollars.

Étant donné l'ampleur et la portée des relations entre le Canada et les États-Unis en matière de commerce et d'investissement, les mesures économiques que propose ou met en œuvre l'un des deux pays peuvent entraîner des répercussions importantes sur les particuliers, les entreprises et les collectivités de l'autre pays. Parmi ces mesures, il y a la loi américaine de 2022 sur la réduction de l'inflation ou *Inflation Reduction Act of 2022* (ci-après l'IRA ou la loi) et la *Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors and Science Act of 2022*. Ces deux mesures législatives doivent notamment permettre, grâce aux divers crédits et incitatifs proposés, d'accroître la production américaine d'énergie et de technologies propres, ainsi que les investissements aux États-Unis.

Le 27 juillet 2022, le leader de la majorité au Sénat américain, Charles (Chuck) Schumer, et le sénateur Joe Manchin ont annoncé conjointement qu'ils avaient convenu d'ajouter les dispositions de l'IRA au projet de loi d'ajustement du budget fédéral des États-Unis pour l'exercice financier de 2022. Les démocrates du Sénat américain et l'administration Biden avaient négocié l'IRA après qu'un projet de loi précédent — la « Build Back Better Act » — eut échoué à recueillir l'appui de plus de 50 % des sénateurs américains, si bien qu'il n'y avait eu aucun vote au Sénat. L'IRA contient certaines dispositions du projet de loi « Build Back Better Act », notamment en ce qui concerne l'énergie et les changements climatiques.

Les 7 et 12 août 2022 respectivement, le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis ont adopté l'IRA, et le 16 août 2022, le président Joe Biden a promulgué la loi. Le guide de l'administration Biden de décembre 2022 sur les mesures relatives aux énergies propres et au climat de l'IRA dit clairement que l'un des principaux objectifs de la loi est de s'assurer que les États-Unis demeurent un « chef de file mondial » dans divers domaines liés aux énergies et aux technologies propres, ainsi qu'à la fabrication et à l'innovation. L'IRA prévoit que plus de 369 milliards de dollars américains seront consacrés à des mesures incitatives en faveur des énergies propres et de l'action climatique au cours des 10 prochaines années. Comme indiqué à l'annexe A du présent rapport, l'IRA contient au moins 40 mesures sur ces questions, dont certaines sont

2 La partie du présent rapport intitulée « Considérations relatives au commerce et aux investissements » contient deux figures : une sur la valeur du commerce de marchandises entre le Canada et les États-Unis et la balance commerciale annuelle de 2002 à 2022; et l'autre sur la valeur des échanges de services entre le Canada et les États-Unis et la balance commerciale annuelle de 2001 à 2021. Le 22 mars 2023, les données relatives au commerce de services n'étaient pas disponibles pour 2022.

entrées en vigueur en 2022 et d'autres devraient être mises en œuvre en 2023 ou plus tard. Le chapitre du guide intitulé « Advancing and Deploying American-Made Clean Energy Technologies », qui traite de la promotion et du déploiement des technologies américaines dans le domaine des énergies non polluantes, est particulièrement pertinent dans le contexte des énergies et des technologies propres.

Le 20 septembre 2022, le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes (le Comité) a adopté une [motion](#) au sujet des répercussions de l'IRA sur les entreprises canadiennes, avec une attention particulière pour les secteurs les plus touchés; la motion parle expressément des secteurs suivants : l'extraction des minéraux essentiels, le secteur de l'automobile et des véhicules électriques, ainsi que les technologies et les énergies propres. Au cours des sept réunions qui se sont tenues entre le 1^{er} novembre et le 13 décembre 2022, le Comité a recueilli les témoignages de représentants de 19 associations professionnelles, de six entreprises, de quatre syndicats et de deux instituts de recherche universitaires. Par ailleurs, deux personnes ont comparu à titre personnel, et l'Association canadienne des carburants a présenté un mémoire.

Les réunions du Comité ont eu lieu avant le 15 décembre 2022, date à laquelle a reçu la sanction royale la loi de mise en œuvre de certaines mesures annoncées dans l'énoncé économique de l'automne 2022 du gouvernement du Canada (ci-après, l'énoncé économique), dont plusieurs visaient à répondre à l'IRA. C'est la raison pour laquelle, dans le présent rapport, ces mesures sont considérées comme étant des propositions. À l'annexe B du rapport sont décrites les mesures annoncées au chapitre 2, intitulé « Emplois, croissance et une économie qui fonctionne pour tous », de l'énoncé économique, chapitre qui contient la plupart des mesures de l'énoncé économique concernant les énergies et les technologies propres. Les réunions du Comité se sont également terminées avant le 28 mars 2023, date du dépôt du budget fédéral, qui propose des mesures dans le domaine des énergies et des technologies propres. Toute comme c'est le cas avec l'énoncé économique, plusieurs des propositions contenues dans le budget ont été conçues en réaction à l'IRA³.

La première partie de ce rapport présente les points de vue généraux des témoins sur la compatibilité de l'IRA avec les règles du commerce international ainsi que sur les répercussions de cette loi sur les échanges et les investissements entre le Canada et les États-Unis. La deuxième partie expose les observations de ces témoins sur les défis et les

3 Pour en savoir plus sur les mesures proposées dans le budget fédéral de 2023 du gouvernement du Canada concernant les énergies et les technologies propres, voir gouvernement du Canada, « [Chapitre 3 : Le plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance](#) », *Budget 2023*.



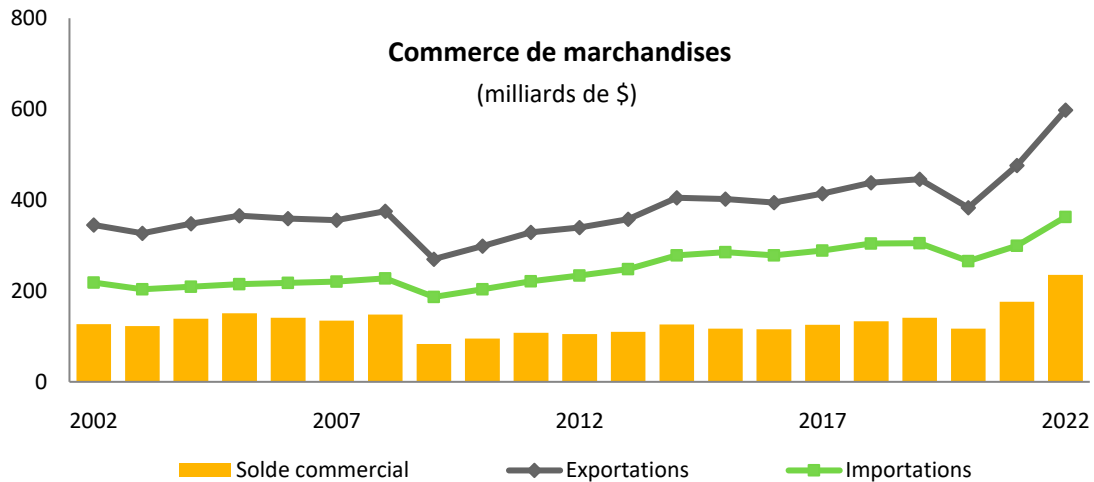
possibilités que présente l'IRA pour les secteurs canadiens de l'automobile, des énergies et des technologies propres, de la fabrication ainsi que des métaux et des minéraux. La troisième partie fait état des propositions des témoins concernant les actions du gouvernement du Canada pour répondre à l'IRA — stratégies, politiques et programmes d'application générale, mesures sectorielles ou destinées aux travailleurs, initiatives de défense des intérêts, consultations et collaboration. Le rapport se conclut par les réflexions et les recommandations du Comité.

Puisque ce rapport traite des répercussions de l'IRA sur certains secteurs de l'économie canadienne, les commentaires des témoins n'ayant pas de lien direct avec la motion du Comité ne seront pas résumés ici. Cela concerne notamment les interventions sur les sujets suivants, dont certains ont été examinés par le Comité dans des rapports précédents : les mécanismes d'ajustement à la frontière pour le carbone; les émissions de gaz à effet de serre; les effets sur l'économie de la pandémie de COVID-19; les chaînes d'approvisionnement nord-américaines; le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents de l'Ontario; les projets d'exploitation des ressources naturelles au Canada; la diversification des échanges; les différends commerciaux entre les États-Unis et l'Union européenne (UE); diverses lois et conventions; et le mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AUX INVESTISSEMENTS

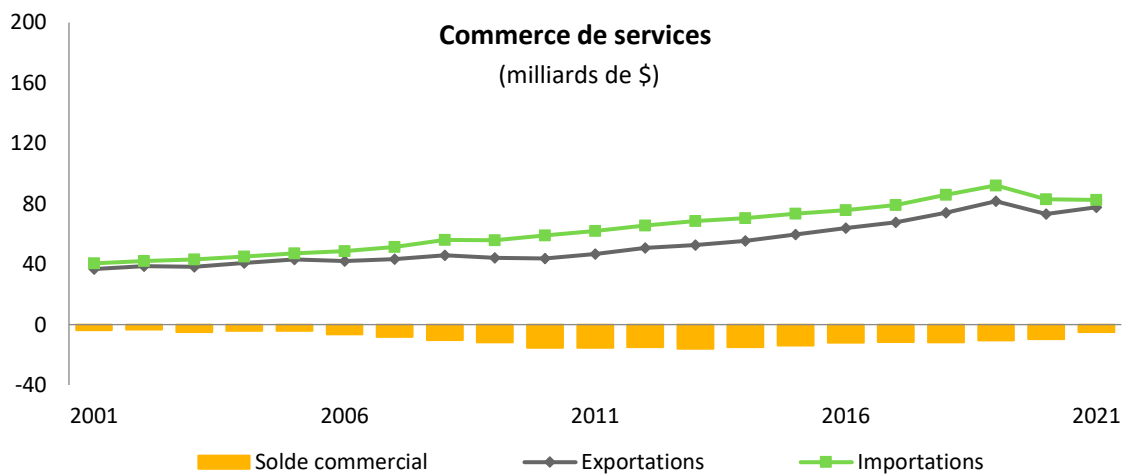
Les témoins ont fait part au Comité d'observations générales sur la compatibilité de l'IRA avec les règles du commerce international, et fait des observations précises au sujet des répercussions de cette loi sur les échanges et les investissements entre le Canada et les États-Unis.

**Figure 1 — Valeur annuelle des échanges de marchandises
 du Canada avec les États-Unis, 2002–2022**



Source : Gouvernement du Canada, *Données sur le commerce en direct*, base de données consultée le 10 mars 2023.

**Figure 2 — Valeur annuelle des échanges de services
 du Canada avec les États-Unis, 2001–2021**



Note : Le 22 mars 2023, les données relatives au commerce de services n'étaient pas disponibles pour 2022.

Source : Statistique Canada, *Transactions internationales de services, par certains pays, annuel (x 1 000 000)*, base de données consultée le 10 mars 2023.



A. Compatibilité avec les règles du commerce international

Comparaissant à titre personnel, [Geneviève Dufour](#), professeure à l'Université de Sherbrooke, a qualifié l'IRA d'« illégale », et a affirmé que cette loi contrevenait à des conventions, des règles et des principes commerciaux, comme le principe du traitement national, le traitement tarifaire de la nation la plus favorisée et l'*Accord sur les subventions et les mesures compensatoires* de l'OMC. À ce propos, la [professeure Geneviève Dufour](#) a expliqué que l'accord en question interdit les subventions conditionnelles au contenu local, comme les crédits d'impôt fédéraux que prévoit l'IRA pour les acheteurs de véhicules zéro émission assemblés en Amérique du Nord ou dont certaines pièces y sont fabriquées.

La [Chambre de commerce du Canada](#) a précisé que l'UE était en train de regarder si l'IRA contrevenait aux règles de l'OMC, et le [Congrès du travail du Canada](#) a fait remarquer que l'UE avait trouvé au moins neuf éléments, dans cette loi, qui enfreindraient les règles du commerce international. La [professeure Geneviève Dufour](#) a dit craindre que l'UE et d'autres pays « contestent la légalité de [l'IRA] devant l'Organisation mondiale du commerce [contestation] qui [...] fragiliserait énormément [le Canada] », parce que certaines dispositions de la loi dénotent un « favoritisme à l'égard du Canada ».

B. Commerce et investissements

Le [Congrès du travail du Canada](#) a dit que l'IRA représentait une mesure protectionniste destinée à « favoriser les intérêts américains », ajoutant que les objectifs de la loi sont notamment la protection des intérêts nationaux, la création d'emplois et la maximisation de la croissance économique aux États-Unis, tout en gardant le cap sur les cibles climatiques du pays. [Colin Robertson](#), de l'Institut canadien des affaires mondiales, qui a comparu à titre personnel, a déclaré que depuis la création des États-Unis, ce sont autant les démocrates que les républicains américains qui ont adopté des mesures protectionnistes, et il a aussi attiré l'attention sur l'IRA et les « politiques industrielles nationales » qui y sont associées, de même que sur la *Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors and Science Act of 2022*. Selon [Colin Robertson](#), le Canada n'est pas « la première cible » des mesures commerciales protectionnistes des États-Unis, et une grande partie des dispositions de la loi « vise la Chine ».

En ce qui concerne les investissements, le [Conseil canadien des affaires](#) a insisté sur le fait que l'IRA établissait « très clairement » de quelle façon les États-Unis comptent attirer des investissements. Le [Conseil canadien des affaires](#) a affirmé également que l'IRA « a changé la donne pour le Canada », en ce qui concerne les investissements, et a ajouté que des étrangers qui songeaient à investir au Canada pourraient finalement

choisir les États-Unis si cette loi leur offre « un environnement plus favorable ». Par ailleurs, selon l'[Institut pour l'IntelliProspérité](#), les incitatifs qu'offre l'IRA pour attirer des investissements dans certains secteurs de l'économie américaine sont « plus évidents » que les incitatifs canadiens actuels.

D'après [World Energy GH2](#), l'IRA donne « une réelle certitude [en matière d'investissement] » et offre « une solution très élégante » pour faire augmenter les investissements dans l'hydrogène aux États-Unis, en prévoyant pour les entreprises américaines du secteur « le paiement d'une taxe à la production pouvant aller jusqu'à 3 \$ par kilo, en fonction de la main-d'œuvre utilisée et de l'intensité carbonique ». Par ailleurs, l'[Association canadienne de l'industrie de la chimie](#) a affirmé que le crédit d'impôt de l'article 45Q sur la séquestration de l'oxyde de carbone institué par la loi américaine est « quatre fois plus généreux que la proposition [du gouvernement du Canada] ». Toujours selon l'[Association canadienne de l'industrie de la chimie](#), contrairement à ce qui est prévu au Canada, les incitatifs destinés à attirer des investissements aux États-Unis sont « offerts par les États et le gouvernement fédéral », et cela comprend des déductions pour amortissement accéléré qui ne vont pas commencer « à disparaître » en 2023. L'[Association canadienne de l'industrie de la chimie](#) a ajouté que la construction d'une installation de 5 à 10 milliards de dollars dans son secteur peut prendre de cinq à sept ans, et que l'IRA prévoit l'application de « la déduction pour amortissement accéléré » pendant toute la période de construction.

Affirmant que l'IRA fait des États-Unis « un point de mire » pour les investissements, l'[Association canadienne de l'énergie renouvelable](#) a déclaré que certaines dispositions de la loi relatives aux dépenses ont contribué à donner aux États-Unis un avantage concurrentiel sur le Canada et d'autres pays pour ce qui est d'attirer les investissements — ou à créer un environnement qui agit comme une « force gravitationnelle ». De plus, l'[Association canadienne de l'énergie renouvelable](#) a fait remarquer qu'en raison « des avantages [et/ou] de la certitude des politiques [...] à long terme » qu'offre l'IRA en ce qui concerne les investissements, beaucoup de ses membres, particulièrement des entreprises multinationales, pourraient être tentés d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

Le [Conseil canadien des affaires](#) et l'[Alliance canadienne du commerce agroalimentaire](#) ont affirmé que l'IRA avait nui à la capacité du Canada d'attirer des investissements, et cette dernière a fait remarquer que la compétitivité du Canada sur la scène mondiale a aussi été affectée. De plus, l'[Alliance canadienne du commerce agroalimentaire](#) a avancé l'hypothèse que certaines dispositions de la loi pourraient dissuader les entreprises canadiennes qui envisagent de faire des investissements ici.



Sur la question du climat, l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a indiqué que « l'ampleur » des questions traitées dans l'IRA pourrait aussi amener certaines entreprises canadiennes à faire face « au risque croissant de ne pas réussir à attirer les investissements importants nécessaires pour la décarbonisation ». L'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a déclaré également que contrairement aux entreprises canadiennes, les entreprises américaines profiteront, comme le prévoit l'IRA, « des nouveaux investissements et des subventions climatiques sans à payer un coût équivalent pour le carbone ». De l'avis de l'Association canadienne des producteurs d'acier, les entreprises canadiennes sont en concurrence dans une « course mondiale » avec les États-Unis et d'autres entreprises étrangères pour attirer des investissements. Dans le même ordre d'idées, le [Syndicat des Métallos](#) a dit craindre que les mesures incitatives à l'investissement dans les technologies propres que contient l'IRA ne procurent « un avantage double » aux aciéries américaines, étant donné que celles-ci ne sont pas assujetties à une taxe sur le carbone.

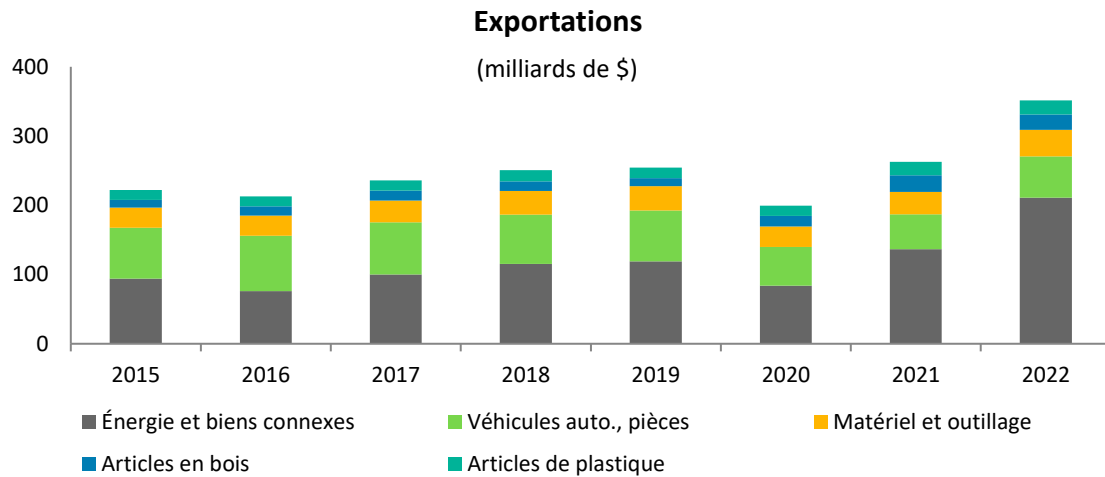
Le [Syndicat des Métallos](#) a souligné le fait que depuis l'adoption de l'IRA, le Canada « ne doit pas devenir un site d'extraction des ressources avec un développement minimal des capacités manufacturières en aval ». Mentionnant certains investissements dans le secteur manufacturier au Canada, le Syndicat des Métallos a indiqué que notre pays « [avait] fait preuve d'une certaine initiative » en ce qui concerne les « investissements stratégiques de nature environnementale », mais a ajouté qu'il fallait en faire plus à cet égard pour « inclu[re] » les travailleurs. Il a également attiré l'attention du Comité sur les projets manufacturiers d'aciéries dont le siège social est basé au Canada, comme Algoma Steel Inc. et ArcelorMittal Dofasco.

Enfin, selon [Toyota Motor Manufacturing Canada inc.](#), plusieurs entreprises multinationales exerçant des activités au Canada ont été poussées à « interrompre » leurs investissements au pays, parce qu'elles sont à la fois incertaines et inquiètes de « l'incidence réelle » de l'IRA sur le secteur de l'automobile et d'autres secteurs d'ici. Toyota Motor Manufacturing Canada inc. a tenu à préciser que cette interruption a eu des conséquences sur les échéanciers internes de ces entreprises concernant la réalisation d'investissements au Canada.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS POUR CERTAINS SECTEURS CANADIENS

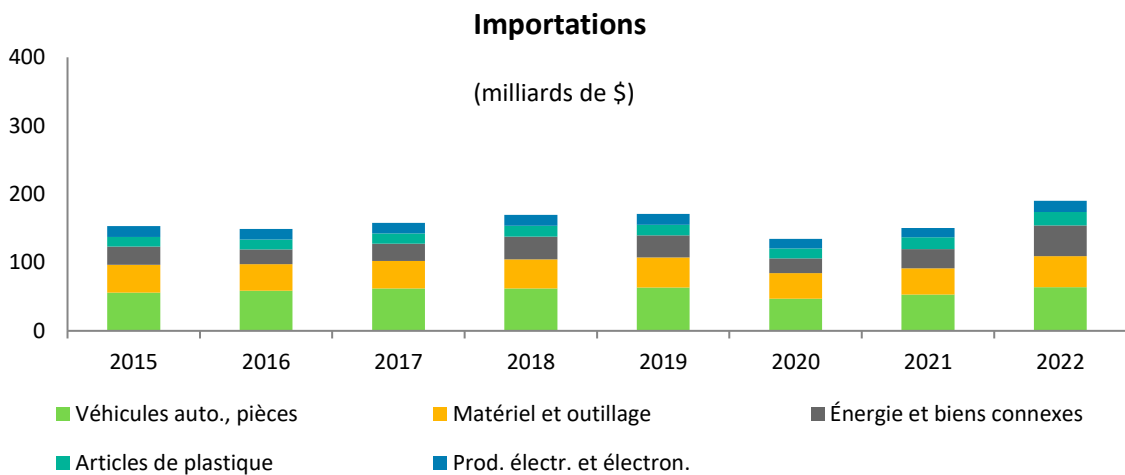
Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont parlé de quelques-uns des défis et des possibilités que présente l'IRA pour les secteurs canadiens de l'automobile, des énergies et des technologies propres, de la fabrication ainsi que des métaux et des minéraux.

Figure 3 — Exportations des marchandises les plus importantes du Canada à destination des États-Unis, 2015–2022



Source : Gouvernement du Canada, [Données sur le commerce en direct](#), Base de données consultée le 10 mars 2023.

Figure 4 — Importations des marchandises les plus importantes du Canada en provenance des États-Unis, 2015–2022



Source : Gouvernement du Canada, [Données sur le commerce en direct](#), Base de données consultée le 10 mars 2023.



A. Secteur automobile

S'agissant des défis que doivent affronter les entreprises canadiennes du secteur de l'automobile, [Unifor](#) a indiqué que l'IRA n'est pas censée être une mesure législative destinée à « aider le Canada », ni contribuer à « bâtir » son industrie automobile. [Toyota Motor Manufacturing Canada inc.](#) a qualifié l'IRA de « loi de protectionnisme commercial » ayant pour objectif de « force[r] » le rapatriement de certaines capacités de production automobile « à l'intérieur des frontières des États-Unis », au détriment du Canada et d'autres pays. Par ailleurs, les [Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada](#) ont affirmé que le secteur canadien de la construction automobile « est à la croisée des chemins », et ils ont fait remarquer que certaines des « subventions vraiment massives » destinées aux technologies propres pourraient entraver la capacité du secteur canadien de l'automobile à retenir « les investissements dans la technologie propre » et à concurrencer le secteur américain.

L'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a insisté sur le fait que Ford du Canada, General Motors du Canada et Stellantis Canada « ont été des chefs de file » au pays dans l'électrification des transports, puisqu'ensemble, ces sociétés « ont investi 13,5 milliards de dollars, créant ainsi des milliers d'emplois chez nous ». Les [Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada](#) ont dit par ailleurs être « ravis » que les crédits d'impôt prévus dans l'IRA pour les véhicules zéro émission s'appliquent aux acheteurs américains de véhicules électriques produits au Canada, si ces véhicules répondent aux exigences de la loi concernant le contenu et l'assemblage nord-américains. Les Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada ont ajouté que comme l'extraction de minéraux critiques et la production de batteries en Amérique du Nord en sont à leurs premiers stades de développement, seulement 25 des 70 modèles de véhicules électriques vendus sur le marché américain au 15 novembre 2022 répondaient aux exigences de l'IRA en matière de contenu et d'assemblage.

Au sujet des opportunités pour les entreprises canadiennes du secteur de l'automobile, l'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a déclaré que l'adoption de l'IRA était le « fait le plus marquant » pour l'industrie canadienne de l'automobile depuis l'entrée en vigueur de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* en juillet 2020. Le [Congrès du travail du Canada](#) a fait valoir que « l'ampleur et [la] portée » des dispositions de la loi permettent au Canada de développer sa production de véhicules et d'autres marchandises, comme l'acier. Par ailleurs, [Unifor](#) a mentionné que l'IRA pourrait contribuer à « stimuler » la production de véhicules zéro émission au Canada et aux États-Unis.

Enfin, [Unifor](#) a indiqué que les mesures prévues dans l'IRA pour les acheteurs de véhicules zéro émission, dont les véhicules électriques, offrent au secteur canadien de l'automobile « un avenir beaucoup plus prometteur » que ce n'aurait été le cas avec les crédits d'impôt du projet de loi « Build Back Better Act ». Selon Unifor, avec ces crédits, l'industrie automobile canadienne, même celle de la production de véhicules zéro émission, « aurait été anéantie ». De plus, [Unifor](#) a fait remarquer que les mesures de l'IRA concernant les acheteurs de ce type de véhicules constituent « le premier exemple d'une politique d'achat continentale », affirmant que la mise en œuvre de telles mesures pourrait « aider » à résoudre des différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis au sujet des dispositions sur le contenu local.

B. Énergies et technologies propres

S'agissant des défis qui attendent les entreprises canadiennes travaillant dans le domaine des énergies et des technologies propres, [l'Association des explorateurs et producteurs du Canada](#) a attiré l'attention du Comité sur le fait que le Canada « est un chef de file mondial » en matière d'efforts de décarbonisation, et elle a déclaré que notre pays « risque de perdre sa position de leader » au profit des États-Unis à cause des 850 millions de dollars américains en incitatifs prévus dans l'IRA et destinés à l'industrie pétrolière et gazière américaine pour la surveillance et l'atténuation des émissions de méthane. De plus, les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont indiqué que depuis l'adoption de l'IRA, les États-Unis ont « nettement pris les commandes » des investissements et de la production dans le domaine des énergies propres; les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont fait observer aussi que les mesures incitatives pour les énergies propres prévues dans la loi font des États-Unis « un marché très attrayant » pour les investissements.

Les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont également souligné le fait que le montant qui peut être réclaté au titre de plusieurs crédits prévus dans l'IRA concernant les énergies propres, dont le crédit applicable à l'énergie nucléaire et le crédit pour investissement dans l'électricité propre, peuvent être « multipliés par cinq » si certaines conditions sont remplies. Aussi les Syndicats des métiers de la construction du Canada ont relevé dans la loi américaine d'autres incitatifs en matière d'énergie, comme le crédit pour la production d'hydrogène, la déduction pour l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et le crédit pour le captage et la séquestration du carbone. En ce qui concerne les dispositions de l'IRA sur le captage du carbone, la [Carbon Infrastructure Partners Corporation](#) a fait remarquer que ces dispositions pourraient inciter certaines entreprises à déplacer leurs investissements dans les technologies propres du Canada vers les États-Unis si le Canada « n'est toujours pas



concurrentiel dans le domaine du captage [, de l'utilisation] et du stockage de carbone, et de la gestion du carbone ».

L'[Association canadienne de biogaz](#) a insisté sur le fait qu'en août 2022, les crédits d'impôt prévus dans l'IRA pour les investissements dans les énergies propres ainsi que la production d'énergies propres — dont un crédit de 0,026 \$ US par kilowattheure d'énergie propre produite aux États-Unis — ont conduit certaines entreprises à mettre « définitivement » en veilleuse leurs investissements dans des projets canadiens de valorisation du gaz naturel renouvelable et autres biogaz. L'Association canadienne de biogaz a également affirmé que ces incitatifs ont, « du jour au lendemain, dépouillé le Canada de son attrait pour les investissements », particulièrement dans le secteur de la production de biogaz.

Évoquant un certain nombre de grands projets actuels et potentiels dans le domaine des énergies propres en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Saskatchewan, l'[Association nucléaire canadienne](#) a averti que ces projets et d'autres investissements dans la production d'énergie nucléaire au pays pourraient être faits « en vain » si l'industrie nucléaire canadienne « ne peut pas demeurer concurrentielle », surtout à cause de l'IRA. De plus, toujours selon l'[Association nucléaire canadienne](#), la « sous-estimation très importante de l'énorme quantité d'infrastructures électriques » que le Canada devra « construire au cours des quelque 30 prochaines années » est quelque chose qui « empêche [les dirigeants de l'Association nucléaire canadienne] de dormir la nuit ». L'Association nucléaire canadienne pense que pour augmenter considérablement le nombre d'« infrastructures de production d'électricité » au Canada, il faut commencer « à planifier la mise en place de ce nombre d'infrastructures » nécessaires.

Parlant plus particulièrement de la sous-filière canadienne de l'électricité propre, [Électricité Canada](#) a maintenu que l'IRA rendait le Canada « sensiblement » moins intéressant pour attirer et garder les investissements dans les énergies propres, et que ces investissements pourraient « se rediriger plus facilement » vers les États-Unis, ce qui « risque de ralentir » les efforts du Canada de décarbonisation de son réseau électrique.

Faisant référence à une étude réalisée en octobre 2022 par l'organisme BlueGreen, selon laquelle l'IRA favoriserait la création de plus de neuf millions d'emplois dans le secteur des énergies et celui des technologies propres aux États-Unis, d'après les estimations, la [Chambre de commerce du Canada](#) a déclaré que le Canada aura plus de mal à attirer et à retenir les travailleurs qualifiés requis pour « faire progresser son économie verte », à cause de l'augmentation de la demande de main-d'œuvre. L'[Association canadienne des contracteurs de l'énergie](#) et l'[Institut pour l'IntelliProsperité](#) ont parlé de la nécessité d'empêcher les entreprises et les travailleurs canadiens du secteur de l'énergie d'aller

s'installer aux États-Unis à la faveur des dispositions de la loi américaine qui visent à créer de nouvelles opportunités économiques et occasions d'emploi dans ce pays. De plus, [Innovation bio-industrielle Canada](#) et l'[Association canadienne de biogaz](#) ont qualifié les dispositions de l'IRA relatives aux énergies propres de « menace » pour les secteurs canadiens des énergies et des technologies propres, avec des conséquences sur la compétitivité de ces secteurs, leurs capacités de production et le nombre d'emplois.

La [Chambre de commerce du Canada](#) a dit pour sa part que certaines des mesures incitatives prévues dans l'IRA pour le développement et la production de combustibles et de technologies propres par les États-Unis pourraient nuire à la compétitivité des entreprises canadiennes. À titre d'exemples, la Chambre de commerce du Canada a parlé des crédits d'impôt et autres aides pour soutenir la production américaine d'hydrogène, de biogaz et d'autres combustibles propres, ainsi que pour appuyer des technologies propres comme celles permettant le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. La Chambre de commerce du Canada a ajouté que la loi renferme « des multiplicateurs de crédits » pour les énergies et les technologies propres répondant à certaines exigences en matière de contenu national et de main-d'œuvre.

[Parkland Corporation](#) a expliqué pour sa part que l'IRA « élargit la portée » des incitatifs à la production de biocarburants aux États-Unis avec « le crédit d'impôt accordé aux mélangeurs et celui accordé aux producteurs », et prévoit un nouveau crédit pour l'utilisation de carburants d'aviations durables. Selon [Parkland Corporation](#), ces incitatifs procurent aux entreprises américaines œuvrant dans le secteur des combustibles propres un avantage concurrentiel par rapport à leurs homologues canadiennes, parce qu'au 29 novembre 2022, il n'existait « pas d'incitatif comparable » pour les combustibles propres au Canada. [Parkland Corporation](#) a aussi souligné le fait que les crédits pour la production de combustibles propres prévus dans la loi des États-Unis garantissaient aux entreprises américaines de ce secteur des coûts de production inférieurs à ceux des entreprises canadiennes.

Dans un mémoire au Comité, l'[Association canadienne des carburants](#) a dit craindre que les crédits pour la production de carburants propres et les incitatifs à la production d'hydrogène figurant dans l'IRA ne contribuent à détourner certains investissements dans les combustibles propres vers les États-Unis, au détriment du Canada. Toujours selon ce mémoire, en 2023, les crédits pour la production de carburants propres s'appliqueront à l'éthanol, au biodiesel, au diesel renouvelable et au carburant d'aviation durable. De plus, [Innovation bio-industrielle Canada](#) a affirmé que les crédits d'impôt prévus dans l'IRA pour les investissements dans les combustibles propres et la production de tels combustibles « faciliter[ont] » la décision de certaines entreprises



canadiennes et multinationales du secteur des combustibles propres de déplacer « leur production, leurs compétences et leurs emplois [du Canada vers les États-Unis] ».

Selon l'[Association canadienne du ciment](#), les 369 milliards de dollars américains prévus dans l'IRA comme incitatifs pour les énergies propres et l'action climatique crée un « risque important » pour les entreprises canadiennes voulant investir dans la production intérieure de certains biens dans le domaine des technologies propres, comme les projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone. L'Association canadienne du ciment a laissé entendre que de tels incitatifs plaçaient les entreprises canadiennes en situation de désavantage concurrentiel par rapport à leurs homologues américaines, ajoutant que — en date du 13 décembre 2022 — la loi permettait d'allouer aux entreprises américaines du secteur des énergies et celui des technologies propres plus de fonds que le Canada n'en accordait à ses entreprises. De plus, l'Association canadienne du ciment a mentionné que l'IRA prévoit un incitatif permettant de fournir aux entreprises de technologies propres une compensation pour chaque tonne de dioxyde de carbone qu'elles séquestrent.

En ce qui concerne les opportunités pour les entreprises canadiennes des secteurs des énergies et des technologies propres, le [Congrès du travail du Canada](#) a fait observer que les dispositions de l'IRA relatives au travail pourraient entraîner une augmentation du nombre de nouveaux emplois dans ces secteurs, et a dit espérer que la plupart d'entre eux seront « des emplois syndiqués [...], ce qui sera important dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone pour les travailleurs ».

C. Secteur manufacturier

Au sujet des défis qui attendent les entreprises manufacturières canadiennes, les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont souligné le fait que l'IRA a eu pour effet d'augmenter « radicalement » le montant du financement fédéral destiné aux entreprises manufacturières américaines, ce qui pourrait entraîner une « sortie des investissements du Canada vers les États-Unis », une réduction du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier canadien et une diminution de la valeur et du volume des exportations canadiennes de produits manufacturés. En ce qui concerne les opportunités pour nos entreprises manufacturières, le [Congrès du travail du Canada](#) a déclaré que la loi américaine crée certains débouchés pour les fabricants de technologies propres, comme les véhicules et les batteries électriques, et de « matériaux de construction à faible teneur en carbone ».

Parlant plus particulièrement du secteur automobile, l'[Association des fabricants de pièces d'automobile](#) et [Toyota Motor Manufacturing Canada inc.](#) ont dit se réjouir du

« rejet » du projet de loi « Build Back Better Act », qui, selon l'Association, aurait été « la plus grande menace existentielle » pour la fabrication de pièces d'automobile au Canada. Toyota Motor Manufacturing Canada inc. a ajouté que l'IRA était « une arme à deux tranchants » pour les fabricants canadiens de véhicules électriques et d'autres technologies propres. Toyota Motor Manufacturing Canada inc. a expliqué que, même si les crédits d'impôt prévus par la loi pour les véhicules zéro émission sont accordés aux acheteurs américains de certains véhicules électriques produits au Canada, certains crédits pour la fabrication d'autres technologies propres — notamment les batteries pour véhicules zéro émission — ne s'appliquent que si ces biens sont produits aux États-Unis.

De l'avis de [Toyota Motor Manufacturing Canada inc.](#), « malgré les incitatifs déjà généreux offerts par [le gouvernement du Canada et les gouvernements] provinciaux », les crédits d'impôt prévus dans l'IRA pour la fabrication de batteries pour véhicules zéro émission — estimés à un milliard de dollars américains par an — pourraient « affaiblir » la capacité de faire des investissements dans la fabrication de batteries au Canada. [Toyota Motor Manufacturing Canada inc.](#) a également souligné le fait que même si le « rejet » de la Build Back Better Act profite au Canada, les crédits prévus dans l'IRA pourraient inciter des entreprises de partout au monde à investir dans « les opérations de batteries à l'échelle de giga-usines » aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

[L'Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a affirmé pour sa part que « l'importance et la portée » de l'article 45X de l'IRA, qui prévoit un crédit d'impôt remboursable pour la fabrication de pointe de certains types de batteries américaines, nuisent à la capacité des fabricants canadiens de batteries de concurrencer leurs homologues américains au chapitre des investissements. Aussi, [l'Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a indiqué que ce crédit — remboursable à hauteur de 45 \$ US par kilowattheure — peut être demandé par des entreprises qui « fabriquent des éléments et des modules de batterie » aux États-Unis. Donnant l'exemple d'une « installation typique [de fabrication d'éléments et de modules de batterie] de 30 gigawattheures de capacité [de production] », l'Association canadienne des constructeurs de véhicules a expliqué que le crédit d'impôt remboursable annuel pour une telle installation dépasserait le milliard de dollars américains.

En ce qui concerne le secteur de l'agroalimentaire, [l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire](#) a déclaré qu'outre les plus de trois milliards de dollars américains en prêts pour les agriculteurs, les éleveurs et les forestiers américains « dans les zones mal desservies », l'IRA prévoyait 40 milliards de dollars américains pour l'agriculture, la foresterie et le développement rural. [L'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire](#) a également attiré l'attention du Comité sur les répercussions négatives



de ces mesures sur la compétitivité du sous-secteur canadien de la fabrication d'aliments et sur sa capacité à attirer des investissements.

D. Métaux et minéraux

En ce qui concerne les défis pour les entreprises canadiennes travaillant dans le secteur des métaux et des minéraux, l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a dit que l'IRA « marque un virage important » pour les États-Unis dans la lutte contre les changements climatiques et la sécurité énergétique. Le [Syndicat des Métallos](#) a fait remarquer que l'un des objectifs de la loi et des autres mesures américaines en matière climatique est de s'assurer que les entreprises sidérurgiques et autres entreprises manufacturières américaines « survivent » et « prospèrent » pendant « la transition verte ». De plus, l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a indiqué que les mesures liées au climat prévues par l'IRA — notamment les subventions — aideront le sous-secteur américain de l'acier à réduire ses émissions de carbone et à produire de « l'acier vert », ajoutant que la loi « n'envisage » pas la mise en œuvre d'une tarification du carbone.

Bien que ne s'étant pas exprimé contre « la taxe sur le carbone » du Canada, le [Syndicat des Métallos](#) a indiqué qu'il pourrait falloir de multiples interventions stratégiques pour contrer les effets négatifs de l'IRA sur les entreprises canadiennes. Le [Syndicat des Métallos](#) a dit craindre que le fait que la loi américaine prévoit des mesures incitatives en faveur des technologies propres, mais pas de mesures de tarification du carbone, ne donne aux aciéries américaines « un avantage [concurrentiel] double » par rapport aux entreprises sidérurgiques canadiennes. En ce qui concerne la tarification du carbone, le Syndicat des Métallos s'est dit contre une augmentation de la taxe canadienne sur le carbone, mais favorable aux ajustements à la frontière pour le carbone. De même, l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) et le [Syndicat des Métallos](#) ont laissé entendre que l'absence de mesure de tarification du carbone dans l'IRA fera en sorte que les coûts du carbone des entreprises sidérurgiques américaines seront inférieurs à ceux des entreprises canadiennes; le [Syndicat des Métallos](#) a d'ailleurs insisté sur le fait que les coûts de production de l'acier seront « plus élevés » au Canada qu'aux États-Unis.

S'exprimant au sujet des opportunités pour les entreprises métallurgiques et minières canadiennes, [Unifor](#) a affirmé que les dispositions de l'IRA voulant que les entreprises du secteur de l'automobile « utilisent des minéraux critiques et des éléments des terres rares provenant de sources responsables » pourraient favoriser les efforts canadiens pour développer davantage le sous-secteur national des minéraux critiques. Unifor a déclaré que d'ici 2027, la loi exigera que les minéraux critiques contenus dans les

batteries des véhicules électriques soient extraits ou traités dans une proportion d'au moins 80 % aux États-Unis ou dans un pays partenaire ayant conclu un accord commercial avec eux. [Clean Energy Canada](#) et l'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) ont fait remarquer que le Canada est l'un des rares pays au monde où les producteurs américains de batteries pourront s'approvisionner en certains des minéraux critiques nécessaires pour satisfaire aux exigences de contenu de l'IRA concernant la production de batteries aux États-Unis.

L'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a déclaré que pour des considérations de sécurité nationale, les États-Unis ont eu recours notamment à la *Defense Production Act* afin de « garantir » une chaîne d'approvisionnement nord-américaine pour les minéraux critiques, et a ajouté que les États-Unis voient le Canada comme une source d'approvisionnement pour ces minéraux. Faisant référence aux barrages de 2022 à certains ports d'entrée le long de la frontière canado-américaine qui ont entravé le commerce canadien des minéraux critiques, l'[Association des fabricants de pièces d'automobile](#) a insisté pour dire que le Canada « nui[t] à [sa] capacité de vendre aux Américains » s'il « laiss[e] des dizaines de personnes [lui] imposer des pertes de centaines de millions de dollars par jour dans [ses] industries les plus critiques » à cause de ces blocages.

Soulignant les répercussions de l'IRA sur le sous-secteur canadien de l'aluminium, l'[Association de l'aluminium du Canada](#) a dit espérer que la loi entraînera une augmentation de la demande américaine pour des produits canadiens contenant de l'aluminium, et a fait remarquer que les alumineries canadiennes devraient être en mesure de « répondre à une partie de cette demande accrue ». Rappelant que les alumineries canadiennes sont en concurrence avec des entreprises du Moyen-Orient et de la région indopacifique pour exporter leurs produits aux États-Unis, l'[Association de l'aluminium du Canada](#) a tenu à souligner que le sous-secteur canadien de l'aluminium a l'« empreinte carbonique [...] la plus faible au monde ».

ACTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Les témoins qui ont comparu devant le Comité se sont exprimés de manière générale sur les conséquences de l'IRA pour le Canada et sur ce que devrait faire le gouvernement du Canada en réaction à cette loi. De plus, en parlant de mesures précises — existantes et nouvelles — qui pourraient faire partie de la réponse fédérale, ils ont abordé les points suivants : stratégie industrielle nationale et autres stratégies, politiques et programmes; mesures relatives aux énergies fossiles; mesures relatives aux énergies non fossiles et aux technologies propres; mesures relatives à l'automobile; mesures relatives aux travailleurs; défense des intérêts, consultations et collaboration.



Tableau 1 — Quelques mesures du gouvernement du Canada concernant le climat, ainsi que les énergies et les technologies propres au 27 mars 2023

Mesure	Court descriptif
<u>Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</u>	Plans fédéraux visant à accroître l’approvisionnement, la production et la transformation des minéraux critiques au Canada, entre autres objectifs.
<u>Crédit d’impôt à l’investissement pour le captage, l’utilisation et le stockage du carbone</u>	Crédit d’impôt pour les investissements dans les projets de captage, d’utilisation et de stockage du carbone au Canada.
<u>Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées</u>	Programme de 300 millions de dollars destinés aux projets d’énergie à faible teneur en carbone dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées du Canada.
<u>Fonds pour les combustibles propres</u>	Fonds destiné à faire augmenter la production canadienne de carburants propres, comme l’éthanol, l’hydrogène, le diesel et le gaz naturel renouvelables, les carburants synthétiques et le carburant d’aviation durable.
<u>Fonds de réduction des émissions</u>	750 millions de dollars en prêts remboursables et non remboursables aux entreprises pétrolières et gazières canadiennes admissibles pour l’installation d’équipements permettant de réduire les émissions de méthane.
<u>Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre</u>	Cadre juridique établissant une tarification fédérale pour les émissions de gaz à effet de serre, notamment un système de tarification pour les installations industrielles et une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles.
<u>Programme d’Incitatifs pour les véhicules zéro émission</u>	Programme offrant un incitatif à la consommation qui peut atteindre 5 000 \$ pour l’achat ou la location d’un véhicule léger zéro émission désigné admissible.
<u>Programme d’Incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission</u>	Programme offrant un incitatif à la consommation qui peut atteindre 200 000 \$ pour l’achat ou la location d’un véhicule moyen ou lourd zéro émission désigné admissible.

Mesure	Court descriptif
Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification	Programme prévoyant l'octroi d'un soutien financier direct d'environ 1,6 milliard de dollars sur huit ans pour des projets concernant les énergies renouvelables et la modernisation du réseau électrique au Canada.
Fonds stratégique pour l'innovation	Financement de projets novateurs en matière d'énergies et de technologies propres, entre autres. Le fonds inclut l' initiative Accélérateur net zéro , qui finance des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à soutenir le développement de technologies propres et à décarboniser des secteurs produisant beaucoup de gaz à effet de serre.
Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro	Programme de 680 millions de dollars destinés au déploiement et à la construction d'infrastructures de recharge pour les véhicules zéro émission.

Sources : Agence du revenu du Canada, [Le prix de la pollution par le carbone — Ce que vous devez savoir](#); Innovation, Sciences et Développement économique Canada, [Programmes et initiatives](#); gouvernement du Canada, [Technologies propres](#); gouvernement du Canada, [Budget de 2022](#); gouvernement du Canada, [Nouvelle stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#); Ressources naturelles Canada, [Programmes d'infrastructures vertes](#); Ressources naturelles Canada, [Financement, subventions et incitatifs](#).

A. Observations générales

Soulignant certaines des conséquences de l'IRA pour le Canada, les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#), le [Congrès du travail du Canada](#), [Électricité Canada](#) et [Clean Energy Canada](#) ont dit que la loi « change la donne »; et le [Congrès du travail du Canada](#), l'[Association canadienne de biogaz](#) ainsi que l'[Association canadienne du ciment](#) ont insisté sur le fait que le gouvernement du Canada devrait réagir à l'IRA rapidement.

L'[Association canadienne de l'énergie renouvelable](#) a suggéré que le gouvernement du Canada envisage de prendre des mesures à la hauteur des « ambitions stratégiques » de l'IRA, et l'[Association canadienne du ciment](#) a fait une proposition semblable. Les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont fait remarquer pour leur part que la capacité de certaines entreprises canadiennes à concurrencer « sur un pied d'égalité » leurs homologues américaines « sera affaiblie », à moins que le gouvernement ne mette en place des mesures incitatives comparables à celles que prévoit l'IRA. L'[Association canadienne de l'industrie de la chimie](#) a qualifié la transparence et la certitude



entourant les incitatifs à l'investissement de l'IRA du « plus grand défi » auquel fait face le Canada.

Les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont déclaré quant à eux que le gouvernement du Canada devrait répondre à l'IRA en misant sur les avantages concurrentiels du Canada, et non répondre « ligne par ligne » à toutes les mesures incitatives contenues dans la loi américaine. De même, [Clean Energy Canada](#) a exhorté le gouvernement à agir de manière « stratégique » et à se concentrer sur les « avantages concurrentiels » du Canada et les secteurs dans lesquels le pays peut être compétitif. [Colin Robertson](#), de l'Institut canadien des affaires mondiales, a dit également qu'il fallait déterminer dans quels secteurs le Canada est un leader et se concentrer sur ces secteurs. De plus, le [Conseil canadien des affaires](#) a déclaré pour sa part que l'énoncé économique contient « des mesures intéressantes et des mesures davantage ciblées », mais a soutenu — en ce qui concerne l'IRA — qu'on ne saura pas si les solutions proposées « rendr[ont] les conditions plus équitables » avec les États-Unis tant qu'on n'en apprendra pas plus à leur sujet. Selon le [Conseil canadien des affaires](#) et les [Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada](#), le budget fédéral de 2023 devrait donner plus de détails.

Reconnaissant que certaines des mesures de l'énoncé économique visent à répondre à l'IRA, l'[Association canadienne de l'énergie renouvelable](#) a dit estimer que les solutions proposées représentaient — dans l'ensemble — une « amorce [...] très positive ». L'[Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible](#) et [Électricité Canada](#) ont souligné le fait que ces mesures sont un « bon premier pas », la première insistant sur le fait qu'elles ne sont qu'un « premier pas ». L'[Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible](#) a qualifié trois mesures proposées dans l'énoncé économique — à savoir le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre et le Fonds de croissance du Canada — « d'excellentes nouvelles » pour le secteur des énergies propres et celui des technologies propres au Canada.

Aussi, [Électricité Canada](#) a laissé entendre que les mesures annoncées dans l'énoncé économique pourraient contribuer à « accélérer les investissements » et à mettre au point des mécanismes qui « permettraient de rendre le réseau [électrique] canadien écologique d'ici 2035 et notre pays carboneutre d'ici 2050 ». Parmi les mesures proposées, Électricité Canada a relevé les 250 millions de dollars alloués à la formation dans les « emplois durables » et au financement permettant « d'accélérer les autorisations de grands travaux par l'augmentation de la capacité des organismes de réglementation ».

[Industries Renouvelables Canada](#) a parlé surtout des incitatifs à la production, affirmant que les crédits d'impôt à l'investissement proposés dans l'énoncé économique pourraient ne pas suffire pour « contrecarrer la menace que représente la production subventionnée » aux États-Unis. De même, l'[Association canadienne du ciment](#) a affirmé que les mesures annoncées ne comprennent pas d'incitatifs à la production.

Selon l'[Association canadienne de l'industrie de la chimie](#), contrairement à l'approche des États-Unis, voulant que les secteurs du pays figurent sur la liste de ceux « qui ont été sages », l'approche du Canada fait que des secteurs nationaux se retrouvent sur la liste de ceux « qui n'ont pas été sages ». Ajoutant que « [l]es quelques chanceux », parmi les secteurs nationaux, qui sont sur la liste des « sages » et, par conséquent, « ont un accès trié sur le volet » aux subventions fédérales, aux mesures fiscales, aux prêts et autres incitatifs pour aider à la décarbonisation, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie a fait valoir que les critères à respecter pour qu'un secteur figure sur la liste des bons éléments du Canada ne sont ni transparents ni « accessibles à tous ». De plus, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie a fait remarquer que cette approche désavantage le Canada, parce que le manque de transparence et de certitude nuit à la capacité du pays à attirer des investissements pour des projets de décarbonisation.

[World Energy GH2](#) a dit pour sa part que l'énoncé économique était « très positif », mais a indiqué que la modélisation financière et la planification d'entreprise ne seront pas possibles sans informations détaillées concernant l'application des crédits d'impôt proposés. [World Energy GH2](#) a ajouté que le gouvernement du Canada devrait établir, pour les entreprises nationales des secteurs des énergies et des technologies propres, des mesures de soutien « claire[s] et simple[s] » — comme un incitatif à la production — afin de faciliter le financement, parce que les institutions bancaires « ne voudront pas argumenter avec le gouvernement pour savoir si oui ou non [une entreprise se qualifie pour un certain programme] ».

Enfin, concernant le sous-secteur canadien de l'aluminium, l'[Association de l'aluminium du Canada](#) a insisté sur le fait que le gouvernement du Canada devrait travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures destinées à stimuler l'innovation, ainsi que la recherche et le développement dans ce sous-secteur. L'[Association de l'aluminium du Canada](#) a indiqué que ces mesures pourraient inclure « un réaménagement du cadre fiscal pour permettre de grands investissements industriels » dans l'automatisation de certaines machines utilisées pour produire de l'aluminium, ainsi qu'un amortissement accéléré des dépenses en capital des alumineries. De plus, l'Association de l'aluminium du Canada a appelé le gouvernement à soutenir le développement de l'intelligence artificielle permettant d'accroître la production nationale d'aluminium.



B. Une stratégie industrielle nationale, et d'autres stratégies, politiques et programmes

Pour ce qui est d'une stratégie industrielle nationale, le [Conseil canadien des affaires](#), les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#), l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#), les [Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada](#) et [Colin Robertson](#), de l'Institut canadien des affaires mondiales, ont proposé l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle stratégie en réaction à l'IRA et à ses répercussions sur le Canada.

Selon [Colin Robertson](#), de l'Institut canadien des affaires mondiales, il faudrait développer cette stratégie industrielle nationale « en collaboration » avec les plus grands partenaires commerciaux du Canada. Dans le même ordre d'idées, le [Conseil canadien des affaires](#) a déclaré que le gouvernement fédéral devrait chercher à savoir comment nos partenaires commerciaux et nos concurrents « montrent la voie en matière de politique industrielle ». Les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont rappelé qu'ils sont depuis longtemps en faveur de l'adoption d'une « stratégie industrielle globale » pour le Canada, et ont laissé entendre que la mise en œuvre du « plan directeur » du rapport 2020 du Conseil de la stratégie industrielle intitulé « Redémarrer, relancer, repenser la prospérité de tous les Canadiens » pourrait permettre au pays de « s'éloigner de l'attitude réactive, de courir derrière le train » pour adopter une approche se rapprochant de celle décrite dans l'IRA et d'autres initiatives américaines du genre. De plus, l'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a insisté sur la nécessité de « prendre des mesures » pour que la transition se fasse, appelant à un doublement de la capacité de production de l'électricité au Canada, au développement des infrastructures de recharge pour les véhicules zéro émission, ainsi qu'à la coordination entre les ministères fédéraux au chapitre de l'électrification des transports.

L'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a fait remarquer que l'IRA « réserve aussi du financement pour la construction, la modification ou la remise à neuf d'installations de production et de transport », et presse le gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes : élaborer « un plan global pour la construction d'un réseau public de bornes de recharge [de véhicules électriques]; investir « dans une infrastructure de production et de réseau d'électricité propre, abordable et fiable »; et augmenter l'abordabilité des véhicules zéro émission pour les consommateurs, notamment par l'amélioration des programmes d'incitatifs.

L'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a affirmé quant à elle que pour élaborer une stratégie industrielle nationale, il est important de comprendre comment atteindre et mesurer « la compétitivité industrielle à mesure que les industries se

transforment dans une économie carboneutre ». Dans une perspective environnementale similaire, les [Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada](#) ont fait remarquer que les États-Unis ont recours à une stratégie industrielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre les changements climatiques, insistant sur le fait que le gouvernement du Canada devrait adopter la même approche globale que les Américains.

Pour ce qui est des autres stratégies, la [Chambre de commerce du Canada](#) a indiqué que l'IRA devrait permettre de « créer plus de neuf millions d'emplois dans le secteur des technologies climatiques aux États-Unis d'ici 2032 », et a attiré l'attention sur la nécessité, pour les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les établissements d'enseignement du Canada de collaborer à l'élaboration d'une « stratégie de création d'emplois écologiques ». L'[Association canadienne de l'énergie renouvelable](#) a indiqué qu'il sera « très important » que le gouvernement du Canada soutienne financièrement le « recyclage [des batteries et de leurs composants] en vue de favoriser la résilience du secteur des minéraux critiques ».

À propos des politiques fédérales, l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a fait remarquer que l'IRA incite à l'adoption de nouvelles politiques d'achats écologiques aux États-Unis, et a précisé qu'à cause de l'absence de telles politiques au Canada — jusqu'à présent —, les produits d'« acier vert » nationaux sont moins concurrentiels que les importations d'acier à forte teneur en carbone. Soulignant le fait que les politiques d'achat écologique devraient faire partie de la réponse du gouvernement du Canada à l'IRA, le [Syndicat des Métallos](#) a insisté sur la nécessité d'avoir des politiques canadiennes « plus robustes » dans ce domaine pour permettre à la fois l'utilisation de « l'acier, de l'aluminium, du bois et du ciment propres » dans nos projets d'infrastructures et la création de « bons emplois » au pays. L'[Association canadienne du ciment](#) a soutenu qu'en raison de l'augmentation des coûts de production du ciment carboneutre net à l'aide des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, les gouvernements peuvent jouer « un rôle de chef de file » dans l'achat de « biens faibles en carbone ».

En ce qui concerne les programmes fédéraux, l'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a qualifié le Fonds stratégique pour l'innovation de « bon programme », mais a précisé qu'il faudrait l'améliorer, parce que l'IRA a changé le « contexte concurrentiel ». Dans le même ordre d'idées, l'[Association de l'aluminium du Canada](#) a déclaré que ses membres ont profité — et profitent encore — de ce Fonds, qui est « très bien conçu », qui est très important pour le sous-secteur de l'aluminium et qui « respecte les règles de l'OMC » et est « accessible ». Cela dit, l'Association de l'aluminium du Canada a indiqué également qu'accéder au Fonds est « un peu lourd sur



le plan de la paperasse [et] des suivis ». L'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a indiqué que l'initiative Accélérateur net zéro était un « très bon outil » pour les secteurs qui sont « de très gros émetteurs [de gaz à effet de serre] et où il faut consentir des investissements considérables ». Par ailleurs, les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont fait remarquer que le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, qui fait partie de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage, a facilité l'achat d'équipement permettant de préparer les travailleurs à utiliser « [les] nouvelles technologies de l'avenir qui favoriseront la décarbonisation ».

Enfin, concernant le processus réglementaire fédéral, l'[Association canadienne de l'énergie renouvelable](#) a dit que dans sa réponse à l'IRA, le gouvernement du Canada devrait inclure « des signaux réglementaires plus forts pour créer de la certitude à long terme » au sujet de la « tarification du carbone à plus long terme ». L'[Association de l'aluminium du Canada](#) a expliqué que le Canada ne peut pas « faire le poids » face à l'IRA, mais qu'il peut miser sur ses « avantages comparatifs » naturels, ajoutant, toutefois, que les entreprises canadiennes du secteur de l'aluminium ne peuvent pas « [attendre] 12 ans pour faire des projets ». [Électricité Canada](#) a fait valoir qu'il est d'une « importance capitale » d'augmenter la capacité des organismes de réglementation canadiens, dans le but d'accélérer l'approbation des grands projets et ainsi d'aider le Canada à « reste[r] aussi attrayant » que les États-Unis. Électricité Canada a également demandé au gouvernement de supprimer « les coûts, les retards et les obstacles abusifs qui viennent entraver la mise au point et la mise en œuvre des projets d'électricité propre ».

C. Mesures concernant les énergies fossiles

S'exprimant plus particulièrement au sujet des mesures annoncées dans l'énoncé économique, l'[Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible](#) a dit estimer que le crédit d'impôt proposé pour les investissements dans l'hydrogène et celui pour les technologies propres sont « d'excellentes nouvelles ». Elle a ajouté que les crédits d'impôt et le Fonds de croissance du Canada proposés « contribueront à encourager la production nationale d'hydrogène à faible teneur en carbone ». De plus, l'[Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible](#) a invité le gouvernement du Canada à soutenir le secteur de l'hydrogène propre au pays de deux façons : étendre la portée du crédit d'impôt à l'investissement proposé pour l'hydrogène propre afin d'y inclure « [les] coûts d'exploitation en plus des coûts d'investissement »; et — pour attirer les investissements au Canada plutôt qu'aux États-Unis — rendre les crédits d'impôt à l'investissement proposés « entièrement fonctionnel[s] et bien défini[s] » en donnant aux investisseurs des exemples de la façon dont ces crédits aideraient les entreprises.

Toujours à propos des crédits d'impôt à l'investissement proposés dans l'énoncé économique, le [Conseil canadien des affaires](#) a déploré le fait qu'« il n'y a[it] pas suffisamment de détails » à leur sujet, et a affirmé que — pour les entreprises exerçant leurs activités à la fois au Canada et aux États-Unis et faisant des investissements pour réduire leur empreinte carbone —, les incitatifs prévus dans l'IRA sont relativement meilleurs et les « règles sont plus claires ». Selon l'[Institut pour l'IntelliProsperité](#), le gouvernement du Canada n'a pas fourni d'informations adéquates sur les « modalités » et les « mécanismes » du crédit d'impôt à l'investissement proposé pour l'hydrogène propre.

Concernant l'hydrogène, l'[Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible](#) a mentionné les incitatifs à l'investissement contenus dans l'IRA pour le secteur américain de l'hydrogène, et a exhorté le gouvernement fédéral à offrir des mesures incitatives au secteur canadien de l'hydrogène. L'Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible a souligné particulièrement le fait que le Fonds stratégique pour l'innovation et le Fonds pour les combustibles propres « témoignent de l'ambition » que le gouvernement a pour les technologies propres du pays. Par ailleurs, les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont évoqué des projets dans la filière de l'hydrogène en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador, disant que ces projets et d'autres sont des exemples d'initiatives prises au Canada pour construire de nouvelles infrastructures destinées au développement des énergies propres, et ce, avant et depuis l'adoption de l'IRA aux États-Unis.

Au sujet du secteur canadien du pétrole et du gaz, compte tenu de la possibilité que jusqu'à 450 000 emplois disparaissent d'ici 2050, alors que le pays vise une « transition équitable » des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont demandé au gouvernement du Canada de prendre trois mesures : utiliser l'avantage concurrentiel que représente la main-d'œuvre du pays; « ne laisser aucun travailleur pour compte »; et s'assurer que les emplois perdus à cause de la transition seront remplacés par « de bons emplois syndiqués dans les sources d'énergie de l'avenir ».

Concernant le captage du carbone, l'[Association canadienne des contracteurs de l'énergie](#) a déclaré que la taille et la structure du marché canadien ne permettent pas au gouvernement du Canada de « répondre à hauteur égale à la loi américaine sur la réduction de l'inflation », mais elle a ajouté que le gouvernement pourrait « être le fer de lance de l'innovation en matière de transition énergétique », fournir les outils nécessaires pour diriger les efforts de décarbonisation, et instaurer un crédit d'impôt remboursable allant « jusqu'à 50 % des investissements en capital nécessaires pour accélérer le déploiement des technologies de réduction des émissions de carbone dans



le secteur des services énergétiques ». Selon l'[Association canadienne du ciment](#), comparé aux mesures incitatives prévues dans l'IRA, le crédit d'impôt à l'investissement du Canada pour les projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone est insuffisant, à lui seul, pour soutenir de telles initiatives. L'Association canadienne du ciment a toutefois ajouté que ce crédit pourrait être suffisant et obtenir « la confiance des investisseurs » s'il était mis en œuvre rapidement, tout comme les « autres mécanismes de financement » annoncés dans le cadre du Fonds de croissance du Canada proposé.

Enfin, en ce qui concerne les installations de forage et d'entretien des puits, l'[Association canadienne des contracteurs de l'énergie](#) a dit qu'il n'était pas clair que ces installations seraient couvertes par le crédit d'impôt à l'investissement proposé pour les technologies propres annoncé dans l'énoncé économique. De plus, l'[Association canadienne des contracteurs de l'énergie](#) a fait valoir qu'un tel crédit est « important » car cela « permettra de décarboniser » le secteur du forage et de l'entretien des puits.

D. Mesures concernant les énergies non fossiles et les technologies propres

À propos des projets concernant le biogaz et le gaz naturel renouvelable, l'[Association canadienne de biogaz](#) a fait remarquer que l'IRA procure « la certitude et l'avantage concurrentiel qui alimenteront la croissance du secteur du biogaz et des énergies propres [des États-Unis] pendant encore des années ». L'[Association canadienne de biogaz](#) a ajouté que le crédit d'impôt à l'investissement proposé pour les technologies propres dans l'énoncé économique ne s'appliquerait pas à des projets dans les filières du biogaz et du gaz naturel renouvelable au Canada. L'[Association canadienne de biogaz](#) a affirmé que le Canada « se priv[e] ainsi d'un outil important ».

S'agissant de l'énergie nucléaire, les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont déclaré que le gouvernement du Canada devrait donner la priorité au secteur nucléaire du pays dans sa réponse à l'IRA, parce que c'est un secteur dans lequel le Canada a un avantage concurrentiel. Selon l'[Association nucléaire canadienne](#), le gouvernement devrait s'assurer que, « tout comme dans le cas de la loi sur la réduction de l'inflation » des États-Unis, les services publics appartenant à l'État ont un accès équitable aux crédits d'impôt à l'investissement. L'[Association nucléaire canadienne](#) a aussi invité le gouvernement du Canada à inclure l'énergie nucléaire dans son Cadre des obligations vertes, rappelant que le secteur du « nucléaire a été exclu » en partie des obligations vertes du Canada, des crédits d'impôt pour les énergies propres et des déductions pour amortissement accéléré. De même, l'[Association nucléaire canadienne](#) a insisté sur l'importance de l'harmonisation du traitement réglementaire et des

mesures de soutien entre le Canada et les États-Unis, puisque les deux pays effectuent une transition vers les sources d'énergies propres.

Mettant l'accent sur les combustibles à faible teneur en carbone, l'[Association canadienne des carburants](#) a noté dans son mémoire au Comité que — pour le Canada — l'IRA entraînera « une intensification de la concurrence pour les investissements et une augmentation du nombre de projets de production d'énergie à faible teneur en carbone susceptibles de s'implanter » aux États-Unis. Toujours dans son mémoire, l'Association canadienne des carburants dit que le budget fédéral de 2023 devrait annoncer deux mesures : un crédit d'impôt limité dans le temps pour les producteurs canadiens de combustibles à faible teneur en carbone; et un financement de 200 millions de dollars pour la modernisation des infrastructures de production de carburants de transport à faible teneur en carbone. Dans le même ordre d'idées, [Parkland Corporation](#) a proposé que des crédits d'impôt équivalents à ceux prévus dans l'IRA pour la production de combustibles à faible teneur en carbone soient annoncés dans le prochain budget. En outre, [Innovation bio-industrielle Canada](#) a préconisé la création d'un crédit d'impôt à la production équivalent à ce que prévoit l'IRA pour le carburant aviation durable qui serait de « 62 cents canadiens [par litre] ».

Enfin, s'exprimant à propos de l'« économie propre », le [Conseil canadien des affaires](#) a prédit un « un important déplacement des échanges commerciaux à long terme en Amérique du Nord » et la perte d'« emplois bien rémunérés » si le gouvernement du Canada ne répond pas rapidement à l'IRA par de « généreuses mesures incitatives ». Par ailleurs, selon l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#), la réponse « stratégique » du gouvernement à l'IRA devrait se concentrer « sur les solutions systémiques qui peuvent réellement aider de nombreuses industries » à décarboniser leurs activités, notamment celles qui sont de très grandes émettrices de gaz à effet de serre.

E. Mesures en faveur du secteur de l'automobile

Selon [Toyota Motor Manufacturing Canada inc.](#), les mesures incitatives canadiennes pour l'achat de véhicules zéro émission devraient « correspond[re] » à celles prévues dans l'IRA. De même, l'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a demandé des mesures incitatives « plus vigoureuses » pour les consommateurs partout au Canada, faisant remarquer que l'Ontario, qui est le « plus grand marché de l'automobile » au pays, n'offre pas d'incitatifs du genre. Les [Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada](#) ont préconisé pour leur part le doublement des incitatifs existants pour égaler les incitatifs américains, mais « sans imposer les restrictions » contenues dans l'IRA. De plus, [Unifor](#) et l'[Association canadienne des constructeurs de](#)



véhicules étaient favorables à un incitatif de 10 000 \$ pour les acheteurs de véhicules au Canada, laissant entendre que ce montant serait équivalent aux crédits d'impôt totalisant 7 500 \$ US offerts aux États-Unis. L'Association canadienne des constructeurs de véhicules a également proposé un incitatif pour l'achat de véhicules zéro émission d'occasion et pour l'installation de bornes de recharge à domicile, afin de s'aligner sur l'IRA.

L'Association canadienne des constructeurs de véhicules a donné deux raisons pour lesquelles le Canada aurait avantage à se doter d'un « plan global » pour favoriser l'utilisation des véhicules électriques au pays : pour répondre à l'IRA; et pour demeurer compétitif pendant le « passage à l'électrification ». De plus, l'Association canadienne des constructeurs de véhicules a affirmé que, compte tenu de la nouvelle approche des États-Unis en matière de politique industrielle que l'on voit avec l'IRA, le gouvernement du Canada devrait « aller [...] plus loin qu'une stratégie » en ce qui concerne les véhicules automobiles et le passage aux véhicules électriques.

En ce qui concerne les batteries pour les véhicules zéro émission, les Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada ont déclaré que le crédit pour production manufacturière de pointe prévu à l'article 45X de l'IRA offre « subvention spectaculairement importante », totalisant entre 3 600 \$ et 6 300 \$ par batterie, et ils ont insisté sur le fait que le gouvernement du Canada « doit de toute urgence égaler ou dépasser » cette subvention américaine. Mobilité électrique Canada a indiqué que ce crédit donne à une entreprise qui fabrique des batteries pour des véhicules zéro émission « 45 \$ par kilowattheure [...] pour chaque batterie de plus de sept kilowattheures », ce qui représente « environ le tiers du coût total de la fabrication d'une [batterie pour] automobile ». De même, Mobilité électrique Canada a laissé entendre que ce serait avantageux pour le Canada que l'article 45X de l'IRA soit modifié de manière à ce que le crédit pour la production manufacturière de pointe s'applique à toutes les batteries produites en Amérique du Nord, et pas seulement aux États-Unis. De plus, l'Association canadienne des constructeurs de véhicules a indiqué pour sa part que le gouvernement devrait offrir aux entreprises canadiennes qui fabriquent des éléments et des modules de batterie pour les véhicules électriques des mesures comparables aux crédits d'impôt à la production prévus dans l'IRA pour les modules, les éléments et les matériaux électroactifs des batteries.

À propos des minéraux critiques, qui sont essentiels pour les batteries des véhicules zéro émission, l'Association canadienne des constructeurs de véhicules a pressé le gouvernement du Canada d'augmenter le financement de la production de ces minéraux et de s'assurer que les fonds sont « accessibles ». Colin Robertson, de l'Institut canadien des affaires mondiales, a pour sa part appelé le gouvernement à prendre deux mesures :

prendre en compte l'« avantage naturel » du Canada en matière de minéraux critiques dans l'élaboration d'une stratégie industrielle nationale; et veiller à ce que ces minéraux critiques soient raffinés au pays pour conserver « les procédés technologiques et les emplois que nous pourrions créer » grâce à la valeur ajoutée ici, au Canada.

En ce qui concerne les mines, la [Chambre de commerce du Canada](#) a fait observer que l'IRA présente des défis pour les entreprises canadiennes et a mis l'accent sur la nécessité de faciliter l'exploitation des ressources naturelles au Canada. La [Chambre de commerce du Canada](#) a déclaré également que le gouvernement canadien peut « réduire les délais des projets miniers » en collaborant avec des « intervenants de divers horizons ». Dans le même ordre d'idées, [Clean Energy Canada](#) a soutenu qu'il est « excessivement fastidieux » d'obtenir les approbations fédérales et provinciales pour les projets, et a indiqué que des changements sont nécessaires pour que cela prenne moins de 10 ans pour exploiter une mine.

F. Mesures en faveur des travailleurs

Le [Congrès du travail du Canada](#) a fait valoir que le gouvernement fédéral devrait aider les travailleurs du pays à la fois en leur donnant accès à plus de formations sur la façon d'exercer des emplois dans une économie à faible émission de carbone et en veillant à ce que les « exigences en matière d'apprentissage [pour ces emplois] » soient au moins aussi « agressives » que celles énoncées dans l'IRA. De plus, le [Congrès du travail du Canada](#) a mentionné que le projet de loi « Build Back Better Act » aurait été « préjudiciable » pour les travailleurs canadiens de l'automobile, tandis que l'IRA est « inclusive ». De plus, toujours selon le Congrès du travail du Canada, il devrait y avoir une harmonisation des normes du travail entre le Canada et les États-Unis.

Puisque l'IRA incite les entreprises à créer des « emplois syndiqués » et à embaucher des apprentis, les [Syndicats des métiers de la construction du Canada](#) ont exhorté le gouvernement du Canada à répondre à la loi américaine en continuant de soutenir le recrutement et la formation de travailleurs qualifiés. De l'avis du [Congrès du travail du Canada](#), devant l'« ampleur » de l'IRA, le gouvernement devrait adopter une posture « stratégique » dans sa réponse face à la loi américaine, parce que « nous ne pouvons pas évaluer, dollar pour dollar » le soutien que l'IRA et d'autres mesures américaines permettent de donner aux entreprises. C'est pourquoi le Congrès du travail du Canada a dit que le pays devait « vraiment investir » dans les travailleurs pour s'assurer de créer de bons emplois au Canada.



G. Défense des intérêts, consultations et collaboration

Parlant plus particulièrement des efforts de défense des intérêts face à l'IRA et au projet de loi « Build Back Better Act », et prenant acte du fait que des parties de ce projet de loi se retrouvent maintenant dans l'IRA, les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont qualifié de « réussite » la coopération entre le gouvernement fédéral et le secteur privé canadiens au sujet du projet de loi « Build Back Better Act », et ont dit souhaiter que l'on garde toujours l'approche d'Équipe Canada pour répondre à l'IRA. Selon [Colin Robertson](#), de l'Institut canadien des affaires mondiales, une telle approche devrait englober tous les ordres de gouvernement, les entreprises, les syndicats et les organisations de défense des droits. En ce qui concerne l'IRA, [Toyota Motor Manufacturing Canada inc.](#) a soutenu que le gouvernement du Canada devrait travailler avec les pays qui ont des préoccupations similaires aux siennes pour s'assurer de ne pas « pénaliser » les entreprises qui choisiraient de construire des véhicules et leurs batteries au Canada.

Les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont proposé que le gouvernement du Canada intensifie ses efforts diplomatiques auprès des États-Unis pour « contrer » l'accent mis sur le « Buy American », qui préconise d'acheter américain, et promouvoir des approches axées sur le « Buy North American », pour favoriser l'achat nord-américain. De plus, [Colin Robertson](#), de l'Institut canadien des affaires mondiales, a fait remarquer que les législateurs canadiens devraient rencontrer régulièrement leurs homologues américains pour discuter de l'importance des relations économiques et commerciales étroites entre le Canada et les États-Unis, et de la nécessité de transformer le « Buy American » en « Buy North American » pour inclure le Canada et le Mexique dans l'équation.

Insistant de manière générale sur les efforts déployés récemment pour défendre les intérêts canadiens aux États-Unis, notamment en ce qui concerne le projet de loi « Build Back Better Act », l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a fait remarquer que le Canada a « fait du très bon travail » en « unissant nos efforts au mépris des lignes de parti pour faire front commun » sur des questions qui sont importantes pour le pays. L'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a également insisté sur la nécessité de continuer à rappeler aux États-Unis qu'ils n'ont « pas de meilleur partenaire » que le Canada. Selon l'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#), alors que les États-Unis essaient de « se lancer davantage dans la fabrication et dans des domaines comme les minéraux critiques et [compte tenu de la *Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors and Science Act of 2022*] », le Canada devrait faire la démonstration qu'il est un « fournisseur fiable et sûr ». De plus, [Colin Robertson](#), de

l'Institut canadien des affaires mondiales, a déclaré que les États-Unis devraient se faire rappeler quotidiennement les avantages de leur relation avec le Canada.

En ce qui concerne les consultations et la collaboration, le [Congrès du travail du Canada](#) a déclaré qu'il serait avantageux pour le Canada qu'il y ait une participation « d'égal à égal » des représentants des syndicats aux discussions sur un « cadre stratégique global » qui intégrerait « les mesures et les engagements » annoncés en 2022 dans le budget fédéral et l'énoncé économique. L'[Alliance canadienne du commerce agroalimentaire](#) a fait remarquer que le Canada doit se doter des bonnes politiques pour répondre à l'IRA, et a affirmé que ses membres veulent « une plus grande collaboration entre l'industrie et le gouvernement, afin d'éviter que ces enjeux ne deviennent des problèmes ».

Enfin, les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont fait valoir qu'un partenariat entre le gouvernement fédéral et le secteur privé canadien permettrait de relever les défis auxquels sont confrontées les entreprises, comme les pénuries de main-d'œuvre, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et toute baisse de l'activité manufacturière au pays que pourraient provoquer l'IRA et d'autres lois américaines.

RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

En 2021, la valeur combinée du commerce de marchandises et de services entre le Canada et les États-Unis a dépassé les 1 000 milliards de dollars. Nos deux pays ont établi l'une des relations commerciales bilatérales parmi les plus importantes au monde, ainsi qu'une solide coopération dans des domaines tels que la défense, la sécurité et l'environnement naturel. Des liens familiaux et des amitiés se sont également tissés de part et d'autre de leur frontière commune. Le Comité reconnaît que cette relation commerciale d'une importance cruciale peut être affectée par un certain nombre de facteurs, et se souvient — par exemple — des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement causées par le blocage de certains ports d'entrée le long de notre frontière commune en 2022. Aussi, les lois, les politiques et les mesures que prend un pays peuvent avoir une incidence sur les particuliers, les entreprises et les collectivités de l'autre. Certains effets sont voulus, mais il peut y avoir aussi des conséquences inattendues. L'*Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis, qui traite de toute une série de questions de politique publique, en est un exemple.

Étant donné l'étendue et la profondeur des relations entre le Canada et les États-Unis, il n'est pas surprenant que l'*Inflation Reduction Act of 2022* ait des répercussions sur les entreprises et les travailleurs au Canada, qui — s'ils en subissent les contrecoups — accueilleront probablement favorablement les mesures de soutien du gouvernement



fédéral. Le Comité reconnaît que les stratégies nationales peuvent servir à orienter les efforts d'un pays pour atteindre certains objectifs, particulièrement lors de transitions importantes. Dans le contexte qui prévaut actuellement au Canada, alors que le pays reste déterminé à se tourner davantage vers les énergies propres, qu'il continue de se concentrer à la fois sur la croissance et sur la production intérieure de biens essentiels dans un monde post-pandémique, et qu'il prépare l'avenir de son secteur manufacturier et d'autres secteurs, il aurait avantage à se doter d'une stratégie industrielle nationale — avec des actions précises, mesurables et opportunes. Compte tenu de ses innombrables implications pour le pays, une telle stratégie devrait être élaborée au terme de consultations, et en collaboration, avec tous les acteurs concernés.

La plupart des gouvernements dans le monde offrent divers types d'aide, que ce soit par le biais de dépenses de programmes ou de dépenses fiscales, non seulement de manière générale, mais aussi de manière spécifique pendant les crises et les transformations économiques majeures. Dans certains cas, l'aide disponible ne suffit pas pour répondre à tous les besoins. Parfois, le processus de demande d'aide dans le cadre de programmes gouvernementaux peut être fastidieux, particulièrement lorsqu'on le compare aux mesures fiscales. Il arrive aussi que le programme ou la mesure d'aide fiscale ne viennent pas en temps voulu. Certains considèrent que la meilleure façon de distribuer l'aide, c'est au moyen des dépenses de programmes, tandis que d'autres privilégient le système fiscal. Le Comité estime que l'efficacité de l'aide — qu'elle soit sous forme de programme ou de mesure fiscale — est optimale quand cette aide en adéquation avec le besoin et que le processus de demande requis peut être complété rapidement et facilement, et qu'elle est fournie aussi vite que possible. Grâce à un soutien adéquat et opportun, les gens reçoivent l'aide au moment où ils en ont le plus besoin, les entreprises sont mieux à même de prendre des décisions d'investissement et autres, et les collectivités disposent des infrastructures et autres ressources qui permettent à leurs habitants d'avoir une bonne qualité de vie et à leurs entreprises de fonctionner efficacement.

Enfin, à l'instar des gouvernements d'autres pays, le gouvernement canadien — seul et avec les acteurs concernés, selon les besoins et les cas — promeut et protège les intérêts économiques du pays. Dans le contexte immédiat de l'*Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis, mais aussi de façon plus générale, le Comité est convaincu que les efforts de promotion sont essentiels pour que le gouvernement américain et les autres acteurs concernés aux États-Unis soient conscients à la fois des conséquences des lois, des politiques et des mesures de leur pays pour le Canada, et des contrecoups éventuels de ces conséquences pour leur propre pays. Les efforts de sensibilisation déployés récemment par le Canada aux États-Unis en ce qui concerne le projet de loi « Build Back Better » en sont un bon exemple. Le gouvernement du Canada devrait entreprendre ces

efforts de sensibilisation — au besoin — de concert avec d'autres gouvernements nationaux et des représentants d'entreprises et de syndicats.

À la lumière de ce qui précède, le Comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre une stratégie industrielle nationale assortie de mesures précises, mesurables et opportunes. Étant donné la nécessité de tenir compte des exigences et des préférences d'une multitude de secteurs au pays, des parties de cette stratégie devraient être axées sur les trois priorités suivantes : la transition continue du Canada vers des technologies et des sources d'énergie propres ainsi que l'atteinte de l'objectif de carboneutralité à l'horizon 2050; la fabrication au pays de certains biens essentiels; et le maintien de la compétitivité des secteurs canadiens et de la capacité du pays à attirer de nouveaux investissements. Dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie, le gouvernement devrait consulter les acteurs concernés, notamment les autres gouvernements au Canada, ainsi que les représentants d'associations de gens d'affaires et de syndicats.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada envisage la création d'un groupe d'experts spécial sur l'industrie manufacturière qui serait composé de représentants du secteur privé et de syndicats. Entre autres objectifs, ce groupe devrait s'assurer que les futurs programmes fédéraux de soutien destinés à répondre aux besoins changeants des entreprises canadiennes soient rapidement accessibles, et que — dans l'optique d'une participation élevée —, ces entreprises soient informées des nouvelles mesures. De plus, en instaurant les futurs crédits d'impôt et programmes de subventions fédéraux pour le secteur privé, il faudra veiller à mettre en œuvre des mesures permettant de soutenir la capacité des entreprises canadiennes à concurrencer leurs rivales américaines après l'adoption la loi américaine de 2022 sur la réduction de l'inflation ou *Inflation Reduction Act of 2022*.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada s'assure que les mesures de soutien fédérales destinées aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités — que ce soit sous la forme de dépenses de programmes ou de dépenses fiscales — sont adéquates, accessibles et disponibles rapidement. De plus, les mesures annoncées dans les budgets et les énoncés économiques fédéraux devraient donner le plus de détails possible sur les conditions d'admissibilité et les exigences entourant le processus de demande.



Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada — seul et en collaboration avec d'autres acteurs concernés, le cas échéant — poursuive et améliore ses efforts de défense des intérêts auprès des États-Unis en ce qui concerne les conséquences voulues et non voulues pour le Canada que pourraient avoir les lois, les politiques et les mesures américaines. Les interventions en ce sens au sujet de l'*Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis devraient continuer à faire partie de ces efforts.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada songe à élaborer et mettre en œuvre des politiques fédérales permettant de s'assurer que les biens qu'il achète ont été produits à l'aide de technologies à faibles émissions de carbone.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada s'efforce de sensibiliser le gouvernement des États-Unis afin de s'assurer que toutes les batteries pour les véhicules zéro émission fabriquées en Amérique du Nord soient admissibles au crédit pour la production manufacturière de pointe que prévoit l'article 45X de l'*Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada offre des incitatifs à la production d'hydrogène vert à faible coût en élargissant la portée de deux mesures proposées dans l'énoncé économique fédéral de l'automne 2022 : le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre; et le Fonds de croissance propre du Canada. Cet élargissement viserait à inclure les coûts opérationnels des trois premières années d'exploitation d'une entreprise admissible. De plus, les détails du crédit d'impôt proposé pour l'investissement dans l'hydrogène propre devraient être précisés, notamment pour que les investisseurs comprennent clairement les implications pour les entreprises admissibles.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada s'assure que les nouvelles infrastructures construites — en tout ou en partie — avec des fonds fédéraux ne contiennent pas de matériaux de construction à forte teneur en carbone, en particulier de l'aluminium importé ou de l'acier produit dans des industries à forte intensité d'émissions. De plus, le gouvernement du Canada devrait mettre en place les mesures qui s'imposent — comme les règlements, les outils et les systèmes de conformité — pour s'assurer que ces matériaux importés ne sont pas utilisés dans la fabrication d'équipements ou de machines donnant droit aux crédits d'impôt fédéraux instaurés en réponse aux mesures semblables prévues dans l'*Inflation Reduction Act of 2022* des États-Unis.

ANNEXE A — DISPOSITIONS DE L'INFLATION REDUCTION ACT OF 2022 DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES ÉNERGIES ET LES TECHNOLOGIES PROPRES

En décembre 2022, l'administration Biden a publié un [guide](#) sur les mesures relatives aux énergies propres et au climat prévues par l'*Inflation Reduction Act of 2022*, qui est la loi américaine de 2022 sur la réduction de l'inflation; ce guide s'intitule « Building a Clean Energy Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action » (Construire une économie basée sur les énergies propres : Guide sur les investissements dans les énergies propres et l'action climatique prévus dans la Loi sur la réduction de l'inflation). Les tableaux 1 à 9 ci-après donnent un aperçu de plus de 40 mesures concernant les énergies et les technologies propres figurant dans le chapitre du guide intitulé « Advancing and Deploying American-Made Clean Energy Technologies » (Développer et déployer les technologies créées aux États-Unis dans le domaine des énergies propres).

Tableau 1 — Mesures concernant les énergies et les technologies propres

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre	Création d'un crédit d'impôt pour les investissements dans des installations américaines produisant de l'électricité propre.	Disponible pour certaines installations opérationnelles après le 31 décembre 2024. Cette mesure devrait être supprimée progressivement à partir de 2032.	S.O.
Crédit d'impôt pour la production d'électricité	Création d'un crédit d'impôt à la production pour les installations américaines admissibles produisant de l'électricité propre.	Disponible pour les installations admissibles opérationnelles après le 31 décembre 2024. Cette mesure devrait être supprimée progressivement à partir de 2032.	S.O.
Recouvrement des coûts pour les installations et les biens admissibles, ainsi que les technologies de stockage de l'énergie	Recouvrement des coûts pour les installations américaines admissibles ayant droit au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre ou au crédit d'impôt pour la production d'électricité.	Disponible pour les installations admissibles opérationnelles après le 31 décembre 2024. Cette mesure devrait être supprimée progressivement à partir de 2032.	S.O.
Financement du « Loan Programs Office » (Bureau des programmes de prêt) du département américain de l'Énergie	Financement destiné au « Loan Programs Office » (Bureau des programmes de prêt) du département américain de l'Énergie pour couvrir les coûts d'octroi de prêts pour des projets énergétiques américains admissibles à un prêt au titre de l'article 1703 de l' <i>Energy Policy Act of 2005</i> des États-Unis.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	3,6 milliards de \$

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Fonds pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre	Création de subventions pour faciliter les investissements dans certains projets américains liés aux énergies propres et au climat, notamment dans les collectivités à faible revenu.	Disponible du 15 février 2023 au 30 septembre 2024	27 milliards de \$
Augmentation du crédit pour l'énergie destiné aux installations solaires et éoliennes mises en service dans des collectivités à faible revenu	Création d'un crédit d'impôt à l'investissement supplémentaire pour certaines installations éoliennes et solaires de petite taille situées dans des collectivités à faible revenu aux États-Unis.	Disponible de 2023 à 2025	S.O.
Crédit d'impôt à l'investissement pour les biens énergétiques	Extension et modification d'un crédit d'impôt existant pour les investissements dans certains projets américains liés aux énergies propres, comme les piles à combustible, l'énergie solaire et l'énergie géothermique.	Disponible pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables dont la construction commence avant le 1er janvier 2025.	S.O.
Crédit d'impôt pour la production d'électricité à partir de sources renouvelables	Extension et modification d'un crédit d'impôt existant pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, comme l'énergie éolienne, géothermique ou solaire.	Disponible pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables dont la construction commence avant le 1er janvier 2025.	S.O.
Programme de garantie de prêt pour la production d'énergie sur des terres tribales	Augmentation de 2 à 20 milliards de dollars américains des autorisations de prêts dans le cadre du programme de garantie de prêt pour la production d'énergie sur des terres tribales, et affectation de 75 millions de dollars américains aux activités liées au programme.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	75 millions de \$

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Crédit pour la production d'énergie nucléaire zéro émission	Création d'un crédit d'impôt pour l'électricité produite dans certaines installations nucléaires américaines.	Disponible pour l'électricité produite et vendue après le 31 décembre 2023 et avant le 31 décembre 2032.	S.O.

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 2 — Mesures pour la fabrication

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Crédit pour les projets énergétiques de pointe	Extension et modification d'un crédit d'impôt existant pour les investissements dans des projets énergétiques américains admissibles, en allouant 10 milliards de \$ US, dont 4 milliards seront destinés à des collectivités « énergétiques ».	Non spécifiée	10 milliards de \$
Crédit pour la production manufacturière de pointe	Création d'un crédit d'impôt pour la production manufacturière aux États-Unis de composants de batteries, de minéraux critiques, de composants d'onduleurs et de composants pour les énergies solaire et éolienne.	Disponible de 2023 à 2029. Cette mesure devrait être supprimée progressivement entre de 2 030 à 2032.	S.O.
Disponibilité de l'uranium à forte dose et faiblement enrichi	Octroi de fonds supplémentaires destinés au programme concernant l'uranium à forte dose et faiblement enrichi, pour soutenir, entre autres objectifs, la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement américaine pour l'uranium à forte dose et faiblement enrichi.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	700 millions de \$
Financement du réinvestissement dans les infrastructures énergétiques	Création d'un programme de prêts pour certains projets d'infrastructures énergétiques aux États-Unis, y compris ceux permettant de réorganiser, rééquiper, transformer ou remplacer des infrastructures énergétiques.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	5 milliards de \$
U.S. <i>Defense Production Act</i> (loi américaine sur la production de défense)	Octroi de fonds supplémentaires pour soutenir les efforts déployés par les États-Unis dans le cadre de la <i>Defense Production Act</i> (loi sur la production de défense) afin d'accroître la production américaine de certaines technologies propres.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2024	250 millions de \$

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [*Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change*](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [*Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action*](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 3 — Mesures pour le transport de l'électricité

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Implantation des lignes de transport d'électricité interétatiques	Création d'un programme de subventions aux États et aux administrations locales pour l'implantation de certaines lignes de transport d'électricité aux États-Unis.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2029	760 millions de \$
Planification, modélisation et analyse du transport interrégional et en mer de l'électricité éolienne	Octroi de fonds supplémentaires destinés au « Grid Deployment Office » (Bureau de déploiement du réseau) du département américain de l'Énergie pour la planification, la modélisation et l'analyse du transport interrégional et en mer de l'énergie éolienne aux États-Unis.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	100 millions de \$
Financement des installations de transport	Création d'un programme de prêts pour la construction de nouvelles installations de transport d'électricité ou la modification d'installations existantes aux États-Unis.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2030	2 milliards de \$

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [*Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change*](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [*Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action*](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 4 — Mesures concernant les énergies propres pour les collectivités rurales et les terres tribales

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Prêts pour les énergies renouvelables (électricité)	Octroi de fonds pour la construction de certaines installations de production d'énergie propre aux États-Unis.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	1 milliard de \$
Programme d'énergie pour les régions rurales d'Amérique (REAP)	Octroi de fonds supplémentaires destinés aux subventions et prêts existants mis à la disposition des producteurs agricoles et des entreprises rurales admissibles aux États-Unis pour certains projets liés aux énergies renouvelables.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	1,7 milliard de \$
REAP – Technologies sous-utilisées en matière d'énergies renouvelables	Octroi de fonds supplémentaires destinés aux subventions et prêts existants mis à la disposition des producteurs agricoles et des entreprises rurales admissibles aux États-Unis pour les technologies « sous-utilisées » dans le domaine des énergies renouvelables.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	303,8 millions de \$
Programme d'électrification des terres tribales	Création d'un programme de financement visant à augmenter le nombre de foyers sur des terres tribales aux États-Unis équipés de systèmes électriques zéro émission.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	150 millions de \$
Assistance aux coopératives rurales d'électricité du département américain de l'Agriculture	Octroi de fonds destinés à soutenir les efforts des coopératives rurales d'électricité aux États-Unis pour accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, entre autres objectifs.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	9,7 milliards de \$

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 5 — Mesures pour les véhicules propres

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Programme de prêts pour la construction de véhicules technologiquement avancés	Octroi de financement au « Loan Programs Office » (Bureau des programmes de prêt) du département américain de l'Énergie pour qu'il accorde des prêts destinés à soutenir la fabrication aux États-Unis de certains véhicules technologiquement avancés, dont les véhicules zéro émission et leurs composants.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2028	3 milliards de \$
Crédit d'impôt pour les bornes de ravitaillement de véhicules à carburant de remplacement	Extension et modification des crédits d'impôt existants pour les bornes de ravitaillement en carburant de remplacement ou de recharge électrique admissibles dans les collectivités rurales et à faible revenu aux États-Unis. Les plafonds de crédit sont de 1 000 \$ US par borne admissible pour les particuliers et de 100 000 \$ US pour les entreprises.	Disponible entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2032	S.O.
Crédit pour véhicule propre	Extension et modification des crédits d'impôt existants pour l'achat de véhicules neufs zéro émission aux États-Unis. L'acheteur de tels véhicules bénéficiera : <ul style="list-style-type: none"> d'un crédit de 3 750 \$ US pour un véhicule disposant d'une batterie électrique dont un pourcentage déterminé de la valeur totale des minéraux critiques qu'elle contient a été soit extrait soit transformé aux États-Unis ou dans un pays partenaire d'un accord de libre-échange avec les États-Unis; d'un crédit de 3 750 \$ US pour un véhicule disposant d'une batterie électrique dont certaines pièces ont un pourcentage déterminé de contenu nord-américain. 	Disponible pour les véhicules achetés entre 2023 et 2032	S.O.

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Crédit pour propriétaires de véhicules propres d'occasion	Création d'un crédit d'impôt équivalent à 30 % du prix de vente aux États-Unis d'un véhicule d'occasion zéro émission d'une valeur maximale de 25 000 \$ US, et d'un crédit maximal de 4 000 \$ US. Le crédit peut être demandé par un contribuable dont le revenu, au cours de l'année d'achat du véhicule, est inférieur à 150 000 \$ US pour un ménage ou à 75 000 \$ US pour une personne seule.	Disponible pour les véhicules achetés entre 2023 et 2032	S.O.
Crédit d'impôt pour véhicules commerciaux propres admissibles	Création d'un crédit d'impôt équivalent à 15 % du coût différentiel d'un véhicule commercial zéro émission admissible acheté aux États-Unis (30 % si le véhicule n'a pas de moteur à combustion interne alimenté à l'essence ou au diesel), le coût différentiel étant calculé par rapport au coût d'un véhicule alimenté uniquement à l'essence ou au diesel. La valeur maximale des crédits pour les véhicules commerciaux légers zéro émission et les véhicules commerciaux lourds zéro émission est respectivement de 7 500 \$ US et de 40 000 \$ US).	Disponible pour les véhicules achetés entre 2023 et 2032	S.O.
Subventions pour la conversion de capacités de fabrication aux États-Unis	Création de subventions pour la production aux États-Unis de certains types de véhicules zéro émission, comme les véhicules électriques rechargeables et les véhicules électriques à pile à combustible.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	2 milliards de \$

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 6 — Mesures pour les carburants propres

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Développement du marché des infrastructures et des produits agricoles pour les biocarburants (programme d'encouragement visant les infrastructures pour des mélanges plus élevés)	Octroi de fonds supplémentaires au programme d'encouragement visant les infrastructures pour des mélanges plus élevés du département américain de l'Agriculture, pour des subventions destinées aux installations de ravitaillement en carburants propres, comme le biodiesel et l'éthanol.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	500 millions de \$
Crédit pour la production de carburants propres	Création d'un crédit d'impôt pour les producteurs américains admissibles de carburants propres pour le transport, dont les carburants durables pour l'aviation.	Disponible entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2027	S.O.
Mesures incitatives pour les biocarburants de deuxième génération	Extension des crédits d'impôt existants pour la production aux États-Unis de biocarburants de deuxième génération.	Disponible jusqu'au 31 décembre 2024	S.O.
Crédit d'impôt pour les carburants de remplacement	Extension des crédits d'impôt existants pour la production aux États-Unis de carburants de remplacement, dont l'éthanol.	Disponible jusqu'au 31 décembre 2024	S.O.
Crédits d'impôt pour le biodiesel et le diesel renouvelable	Extension des crédits d'impôt existants pour la production aux États-Unis de biodiesel et de diesel renouvelable. Cela comprend un crédit d'impôt de 1,00 \$ US par gallon produit de biodiesel, de mélanges de biodiesel et de diesel renouvelable.	Disponible jusqu'au 31 décembre 2024	S.O.
Favoriser une transition durable dans l'aviation au moyen des technologies	Octroi de fonds pour de nouvelles subventions destinés à des projets liés aux technologies à faibles émissions pour l'aviation.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	46,5 millions de \$

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Favoriser une transition durable dans l'aviation grâce à des carburants d'aviation durables	Octroi de fonds pour de nouvelles subventions destinées à la production, au transport, au mélange et au stockage de carburant d'aviation durable aux États-Unis.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	244,5 millions de \$
Article 211 de la <i>Clean Air Act</i> des États-Unis	Octroi de nouveaux fonds à l'Agence américaine de protection de l'environnement pour la mise en œuvre du programme de normes sur les carburants renouvelables, qui comprend la réalisation d'évaluations de l'impact des carburants sur la santé publique et l'environnement.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2031	15 millions de \$
Crédit pour le carburant d'aviation durable	Création d'un crédit d'impôt pour la consommation et la vente de carburant d'aviation durable aux États-Unis.	Disponible du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024	S.O.

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 7 — Mesures pour la décarbonisation et la gestion du carbone

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Programme de déploiement d'installations industrielles de pointe	Octroi de fonds au département américain de l'Énergie pour soutenir financièrement certaines installations américaines dans des projets liés aux énergies propres.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	5,8 milliards de \$
Crédit pour la séquestration d'oxyde de carbone	Extension et modification d'un crédit d'impôt à la production existant pour les installations américaines admissibles dans le domaine de la séquestration du dioxyde de carbone.	Disponible pour les installations de séquestration opérationnelles avant le 1er janvier 2033	S.O.
<i>American Innovation and Manufacturing Act</i> (loi américaine sur l'innovation et la fabrication)	Octroi de nouveaux fonds à l'Agence américaine de protection environnementale pour mettre en œuvre l' <i>American Innovation and Manufacturing Act</i> (loi américaine sur l'innovation et la fabrication), dont les objectifs comprennent la réduction des émissions d'hydrofluorocarbures.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2026	38,5 millions de \$
Programme de réduction des émissions de méthane	Création d'une redevance sur les émissions de déchets applicable à certaines installations pétrolières et gazières américaines, et octroi d'un soutien financier et technique pour aider ces installations à réduire leurs émissions de méthane et autres gaz à effet de serre.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2028	1,6 milliard de \$

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 8 — Mesures pour l’hydrogène propre

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Crédit d’impôt pour la production d’hydrogène propre	Création d’un crédit d’impôt pour la production d’hydrogène propre aux États-Unis.	Disponible pour l’hydrogène propre produit après le 31 décembre 2022, et pour certaines installations de production d’hydrogène propre opérationnelles avant le 1 ^{er} janvier 2033	S.O.

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [*Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change*](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [*Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act’s Investments in Clean Energy and Climate Action*](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

Tableau 9 — Mesures concernant la modernisation des laboratoires nationaux du département américain de l'Énergie

Mesure	Court descriptif	Période de disponibilité	Montant des crédits (\$ US)
Laboratoire national de l'Idaho – Investissements dans les infrastructures	Octroi de fonds au département américain de l'Énergie à l'appui de la modernisation et de l'entretien du laboratoire national de l'Idaho.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2027	150 millions de \$
Infrastructure des laboratoires nationaux – « Office of Energy Efficiency and Renewable Energy » (Bureau de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables)	Octroi de fonds au département américain de l'Énergie à l'appui de la modernisation et de l'entretien du « National Renewable Energy Laboratory » (Laboratoire national des énergies renouvelables).	Disponible jusqu'au 30 septembre 2027	150 millions de \$
Infrastructure des laboratoires nationaux – « Office of Fossil Energy and Carbon Management » (Bureau de gestion des énergies fossiles et du carbone)	Octroi de fonds au département américain de l'Énergie à l'appui de la modernisation et de l'entretien du « National Energy Technology Laboratory » (Laboratoire national des technologies de l'énergie).	Disponible jusqu'au 30 septembre 2027	150 millions de \$
Infrastructure des laboratoires nationaux – « Office of Science » (Bureau de la science)	Octroi de fonds au département américain de l'Énergie à l'appui de la modernisation et de l'entretien de ses installations scientifiques dans ses laboratoires nationaux.	Disponible jusqu'au 30 septembre 2027	1,6 milliard de \$

Notes : Les montants en dollars correspondent au montant total des crédits pour la période allant de 2022 à 2031.

Les chiffres ont été arrondis.

« S.O. » veut dire « sans objet ».

Pour en savoir plus sur ces mesures, voir les sources indiquées ci-dessous.

Sources : États-Unis, Service de recherche du Congrès, [Inflation Reduction Act of 2022 \(IRA\): Provisions Related to Climate Change](#), 3 octobre 2022; et États-Unis, Maison-Blanche, [Building a Clean Economy: A Guidebook to the Inflation Reduction Act's Investments in Clean Energy and Climate Action](#), version 2, janvier 2023, p 9 à 81.

ANNEXE B — MESURES SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE ANNONCÉES DANS L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2022 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Selon le gouvernement du Canada, l'[énoncé économique](#) de l'automne 2022 (ci-après l'énoncé économique) comprend « un engagement clair visant à assurer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale » à la lumière de l'adoption récente de l'IRA, qui est l'*Inflation Reduction Act of 2022* (loi sur la réduction de l'inflation) des États-Unis. L'engagement consiste à « investi[r] davantage dans une économie carboneutre ». L'énoncé économique reconnaît également que l'IRA « permettra sans aucun doute d'accélérer la transition en cours vers une économie nord-américaine carboneutre » et « offre également un énorme soutien financier aux entreprises qui implantent leur production aux États-Unis ». Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu de quelques-unes des mesures annoncées dans le chapitre 2, intitulé « Emplois, croissance et une économie qui fonctionne pour tous », de l'énoncé économique.

Tableau 1 — Mesures sur le climat et l'énergie proposées dans l'énoncé économique de l'automne 2022 du gouvernement du Canada

Mesure	Court descriptif
Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres	Création d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 30 % pour les investissements en immobilisations admissibles au Canada dans le développement et la production de certaines technologies propres.
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre	Création d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour les investissements admissibles dans la production d'hydrogène propre au Canada. Le taux de crédit d'un maximum de 40 % est basé sur l'intensité carbonique.
Fonds de croissance du Canada	Le Fonds de croissance du Canada vise, entre autres, à attirer de nouveaux investissements privés destinés à réduire le niveau d'émissions de gaz à effet de serre au Canada.
Secrétariat des emplois durables	Entre autres responsabilités, le Secrétariat des emplois durables assure la coordination de la mise en œuvre de certaines mesures fédérales concernant les emplois durables.

Mesure	Court descriptif
<u>Centre de formation pour les emplois durables</u>	Le Centre de formation pour les emplois durables vise, entre autres, à offrir à environ 15 000 employés des possibilités de formation leur permettant d’acquérir de nouvelles compétences adaptées à une économie à faibles émissions de carbone.
<u>Volet de formation liée aux emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l’innovation en milieu syndical</u>	Le Volet de formation liée aux emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l’innovation en milieu syndical vise, entre autres, à aider les syndicats à « à diriger le développement de la formation aux compétences vertes pour les travailleurs des métiers ».

Note: Pour en savoir plus sur ces mesures, voir la source indiquée ci-dessous.

Source : Gouvernement du Canada, [Énoncé économique de l’automne de 2022](#).

ANNEXE C

LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Association canadienne des constructeurs de véhicules Brian Kingston, président-directeur général	2022/11/01	34
Association canadienne des producteurs d'acier Catherine Cobden, présidente et directrice générale Daniel Kelter, directeur, Affaires commerciales et industrielles	2022/11/01	34
Association des fabricants de pièces d'automobile Flavio Volpe, président	2022/11/01	34
Manufacturiers et exportateurs du Canada Matt Poirier, directeur principal, Politiques et relations gouvernementales	2022/11/01	34
Toyota Motor Manufacturing Canada inc. Scott MacKenzie, directeur, Affaires générales et extérieures	2022/11/01	34
Unifor Angelo DiCaro, directeur, Service de la recherche	2022/11/01	34
Association de l'aluminium du Canada Jean Simard, président et chef de la direction	2022/11/15	36
Chambre de commerce du Canada David Billedeau, directeur principal, Ressources naturelles, environnement et durabilité	2022/11/15	36
Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada David Adams, président-directeur général	2022/11/15	36

Organismes et individus	Date	Réunion
Mobilité électrique Canada Daniel Breton, président-directeur général	2022/11/15	36
Syndicats des métiers de la construction du Canada Sean Strickland, directeur exécutif	2022/11/15	36
Association des explorateurs et producteurs du Canada Chris Montgomery, vice-président, Politiques	2022/11/18	37
Carbon Infrastructure Partners Corp. Craig Golinowski, président et associé directeur	2022/11/18	37
Conseil canadien des affaires Trevor Kennedy, vice-président, Commerce et politique internationale	2022/11/18	37
Parkland Corporation Ryan Krogmeier, vice-président principal, Approvisionnement, commerce et raffinage	2022/11/18	37
Syndicat des Métallos Meg Gingrich, adjointe au directeur national	2022/11/18	37
À titre personnel Geneviève Dufour, professeure, Université de Sherbrooke	2022/11/22	38
Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible Ivette Vera-Perez, présidente-directrice générale	2022/11/22	38
Association canadienne de l'industrie de la chimie Bob Masterson, président-directeur général	2022/11/22	38
Institut pour l'IntelliProspérité Derek Eaton, directeur principal, Recherche et de la sensibilisation en politiques publiques	2022/11/22	38
Association nucléaire canadienne John Gorman, président-directeur général	2022/11/25	39
Clean Energy Canada Mark Zacharias, directeur exécutif	2022/11/25	39
Congrès du travail du Canada Elizabeth Kwan, chercheuse principale	2022/11/25	39

Organismes et individus	Date	Réunion
World Energy GH2 John Risley, directeur	2022/11/25	39
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire Claire Citeau, directrice générale	2022/11/29	40
Association canadienne de l'énergie renouvelable Evan Wilson, directeur principal, Politiques publiques, affaires gouvernementales et réglementaires	2022/11/29	40
Association canadienne des contracteurs de l'énergie Mark A. Scholz, président et directeur général	2022/11/29	40
Électricité Canada Francis Bradley, président-directeur général	2022/11/29	40
Industries Renouvelables Canada Don O'Connor, conseiller	2022/11/29	40
À titre personnel Colin Robertson, conseiller principal et membre associé, Institut canadien des affaires mondiales	2022/12/13	44
Association canadienne du ciment Adam Auer, président et chef de la direction	2022/12/13	44
Canadian Biogas Association Jennifer Green, directrice exécutive	2022/12/13	44
Innovation bio-industrielle Canada A. J. (Sandy) Marshall, conseiller et gestionnaire de projet	2022/12/13	44

ANNEXE D

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Association canadienne des carburants

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} [34](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [44](#), [51](#), [57](#), [59](#) et [62](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
L'hon. Judy A. Sgro

